

XXXIV^{ÈME} CONGRÈS

**DE L'UNION
DÉPARTEMENTALE DES
SYNDICATS DE LA CGT-FO
DE LA MARNE**

29 JUIN 2021 À REIMS

**RAPPORT MORAL
ET
D'ACTIVITÉ**

2016-2020

F51
udfo51.com



LA CHARTE D'AMIENS



Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la CGT.

« La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. Le congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise par les points suivants, cette affirmation théorique. Dans l'œuvre revendicative quotidienne, le syndicat poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme: il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation de salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale ».



2016/2020
RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ
DU 34^{ÈME} CONGRÈS DE L'UD FO DE LA MARNE

**BIENVENUE AUX
CONGRESSISTES**





HOMMAGE AUX MILITANTS QUI NOUS ONT QUITTÉS

Camarades de longue route, nous vous saluons fraternellement

*à Alain KIMMEL, Alain TUAL, Alain BOURE, Denis COLAS, Miehle ROUX,
Jean-Marc CORVISIER, Jacques DIBARI...*

*D'autres camarades, nombreux, trop nombreux, adhérents FO, des membres de familles
de militants nous ont également quittés. Nous leur rendons hommage.*



ÉDITO

Comme le veut la démocratie syndicale, le rapport d'activité de l'Union départementale vise à retracer l'activité globale de notre organisation syndicale ainsi que les points forts des actions syndicales, militantes et revendicatives menées depuis le précédent congrès.

Il permet, avec les débats, travaux et discussions du congrès lui-même, aux délégués des syndicats de se prononcer en toute connaissance de cause sur la manière dont les responsables élus sur proposition de leur syndicat lors du dernier congrès ont assumé leur mandat.

Ce congrès, et ce rapport qui ouvre les débats, est d'autant plus important qu'il s'inscrit dans un contexte d'attaques exponentielles contre les droits de la classe ouvrière et de remise en cause des libertés fondamentales sans lesquelles notre syndicalisme, celui de la charte d'Amiens, le syndicalisme libre et indépendant de la Cgt-FO ne pourrait tout simplement plus exister.

Mais l'Union départementale ce n'est pas seulement, fort heureusement et quelque soit la qualité de celle-ci, sa Commission exécutive.

Ce sont aussi ses syndicats affiliés, ses sections, ses commissions, ses actions et l'ensemble des militants qui, à l'heure où la répression syndicale s'abat, œuvrent envers et contre tout.

C'est une vraie et réelle présence militante sur le terrain, « les mains dans le cambouis » pourrait-on dire.

C'est une vraie et réelle présence au sein de la protection sociale.

À cette heure, au regard de la remise en cause sans plus aucune contestation possible du paritarisme, et alors que la Cgt-FO a de tout temps condamné le « pseudo-paritarisme de gestion » et d'intégration de l'organisation syndicale, cette présence doit désormais être questionnée.

C'est une vraie et réelle présence sur le terrain juridique.

C'est une vraie et réelle présence en défense des consommateurs et locataires.

C'est une vraie et réelle présence, qui, à voir le dynamisme, le développement et la combativité des militants de l'Union départementale des syndicats de la Cgt-FO de la Marne, j'en suis convaincue ne peut que se poursuivre et s'amplifier pour :

RÉSISTER encore REVENDIQUER toujours RECONQUÉRIR évidemment.

Sylvie SZEFEROWICZ
Secrétaire générale

SOMMAIRE

- Tour d'horizon 2017-2020 (p. 7)
- Motions et déclarations (p. 13)
- Résolutions générales (p. 31)
- Interventions du CCN (p. 39)
- Prud'hommes (p. 45)
- Contributions des sections et syndicats (p. 53)
- L'internationale (p. 74)
- Fernand Pelloutier (p. 75)

T

OUR D'HORIZON 2017-2020

Le présent rapport n'a pas la prétention d'être exhaustif mais a simplement l'ambition de retracer les principales activités maintenues, développées, créées depuis le précédent congrès.

Il sera nécessairement et démocratiquement complété par les interventions orales des délégués.

Mais avant de présenter ces grands axes de l'activité de l'Union départementale des Syndicats de la Cgt-Force Ouvrière de la Marne, quelques lignes sur « l'histoire » de cette mandature.

Une mandature « *Challenge* » pour toutes celles et ceux qui s'y sont engagés sans compter, tant nous avons, pour avoir grandi avec lui, de respect et d'admiration pour Alain Kimmel, Secrétaire général de notre UD depuis des dizaines d'années.

Mais nous ne pouvions imaginer ce que nous allions vivre avec bien évidemment la pandémie née au dernier trimestre 2019 mais aussi, et plus encore, avec les attaques frontales contre les organisations syndicales, et pas que !

Entre attentats et pandémie, c'est un fait, nous ne vivons quasiment plus QUE sous état d'urgence.

Malgré tout, et même envers et contre tout, notre organisation se développe et se renouvelle, signe indéniable de vitalité syndicale.

Malgré tout, et envers et contre tout, parce que, dans le respect des uns et des autres, cette mandature aura été marquée malheureusement par la perte de camarades très investis et par de graves maladies, pour un certain nombre d'entre nous.

Nous pensons très fort à eux et continuerons chaque fois que le souhaitent les camarades, à aider et à être présent aux intersyndicales auxquelles nos camarades en charge des Unions locales ou de l'UDR ne peuvent se rendre.

Il est aussi à noter, (parce que 5 étages ce n'est pas rien !) que les militants, et les salariées, auront aussi su faire face à une panne d'ascenseur de plus de 9 mois consécutive. Le cycle électoral vient de se terminer et nous sommes en attente des taux de représentativité. Mais nous savons d'ores et déjà que sur le champ des élections TPE la progression est également là sans que pour autant nous ayons versé dans de l'électoralisme.

N'en doutons pas, c'est bien l'action syndicale continue, la présence continue de l'organisation qui, par ces bons résultats, est reconnue Et c'est bel et bien collectivement que nous pouvons nous en féliciter.

Développement des services aux syndicats, sections et militants

• Mise en place de permanences juridiques

Pour rappel, les conseillers prud'hommes et les défenseurs syndicaux s'engagent dans le cadre de leur mandat à tenir des permanences juridiques au sein de leur Union départementale.

Dès le début de la mandature, après une réunion consacrée à la présentation des mandats du secteur juridique et le renouvellement des mandats de conseillers prud'hommes étant d'actualité, le principe des permanences, même si cela est encore perfectible, a été réaffirmé. Les permanences ont donc vu le jour et sont tenues par les militants mandatés.

Face à leur développement et aux sujets (tel le harcèlement), lourds à porter, une convention avec un cabinet d'avocat a été contractée et donne pleine satisfaction.

Cette convention permet à l'UD de prendre la défense des camarades qui font face à la répression de leur employeur. Quatre camarades femmes sont actuellement dans cette situation.

- **Mise en place de permanence** « accès aux portails des Services Publics » et **formation** (création des comptes CPF)
- **Reprise et développement du site de l'UD :**
<http://www.udfo51.com>
- **Création d'un fonds documentaire.**

Développement des outils de communication

- **Edito hebdomadaire** de la Secrétaire générale
- **Créations de deux flyers**
- **Création de la page Facebook de l'UD :** UD FO Marne
- **Création d'un compte Tweeter** (Fo51Marne) et d'un compte Instagram (Udfo51).

Développement des formations et journée d'information

- **Formation des élus de la CE**
- **Évolution du stage « Sensibilisation »**
Suite aux bilans effectués sur les stages « *Sensibilisation et Découverte* » qui trouvaient redondant le stage proposé par l'UD et le stage du CFMS, le stage « *Sensibilisation* » a été ramené sur deux jours et transformé en un stage d'accueil des camarades souhaitant en savoir un peu plus sur l'UD et ses UL. Son objectif est clairement de faire découvrir et de donner l'envie d'aller vers l'interpro. Il permet aux camarades en charge des syndicats et sections de faire connaître à l'ensemble des adhérents, publics et privés, ce qu'ils peuvent trouver au sein de leur UD en termes de services (juridiques, aide aux syndicats en termes de négociation, tracts..., AFOC...) et de locaux (salle réunions UD, salle réunions intersyndicale). Il permet à l'organisation de lutter contre le corporatisme inhérent aux lois Travail et ordonnances.

- **Réunions d'information thématiques** appelées « *Après-Midi Débats* » en lien avec le développement du partenariat.

Développement des commissions de l'Union départementale

- **Élargissement à l'échelle départementale et dans la composition de la commission Juridique**
L'UD ayant par nature un périmètre départemental, il a été décidé dès le début de la mandature d'inviter l'ensemble des conseillers prud'hommes mais également de « *croiser* » les points de vue des défenseurs syndicaux et des conseillers sur l'analyse des dossiers vus lors des permanences.

- **Élargissement dans sa composition de la Commission sociale**

De la même manière que la commission juridique et à l'image des formations annuelles dispensées par le secteur confédéral en charge de ces questions, il a rapidement été acté que la commission sociale devait inclure ses représentants à l'URSSAF au niveau départemental.

Avec la mise en place des CTR il a été naturel d'inviter également les camarades mandatés sur ses instances. La question qui traverse cette commission depuis déjà deux mandatures porte sur le sujet des présidences des conseils et conseils d'administration.

À l'heure où les cotisations salariales sont peu à peu transformées en impôts (CSG) amenant de fait les organisations représentant les salariés à ne disposer que d'un strapontin (cf. l'imposition d'une « *négociation* » de feu la convention de l'Assurance Chômage), cette question est de plus en plus prégnante pour qui ne veut pas que le syndicalisme que porte la Cgt-FO ne soit dilué dans un accompagnement de fait des politiques gouvernementales anti-travailleurs.

- **Création d'une commission Logement**
- **Création d'une commission Développement**
Née à l'occasion du tour de France et du « *rush* » des négociations CSE, cette toute jeune commission a permis à l'UD qui ne dispose d'aucun permanent, pas même la Secrétaire générale, de faire face aux négociations exponentielles des protocoles électoraux.

En effet, la mise en place des CSE aura demandé aux UD de réaliser en un an ce qui l'était auparavant en 4. Cette nouvelle instance (au-delà du fait qu'elle fait disparaître les délégués du personnel et le CHSCT), vient parfaire la notion de « cycle électoral » amenant les organisations syndicales (si nous n'y faisons pas attention), à aller des élections TPE aux élections de la fonction publique puis retour aux élections CSE, en passant par les élections MSA, les élections HLM,...

Ayant également une convention de partenariat avec le CFMS, cette commission prend en charge le développement des formations spécifiques UD et des journées d'information.

• Création de Journée de regroupement des conseillers du salarié et des défenseurs syndicaux

Constatant que les camarades en charge de ces mandats ne peuvent avoir accès aux formations de l'AFIP, deux journées dites « de regroupement des conseillers du salarié » ont été mises en place. Les défenseurs doivent également y participer et les conseillers prud'hommes y sont vigoureusement invités. Ces journées visent à rompre l'isolement dans lequel peut se retrouver le conseiller du salarié. Elles visent aussi à combattre l'intégration à laquelle tente de les mener les services de l'État. C'est en ce sens, qu'il est exigé de la part de ces camarades, qu'ils mettent systématiquement l'UD en copie.

Cette exigence, indiquant de fait aux services de l'État que l'organisation reste présente, est également pour eux une protection.

Cette question de l'isolement et de la volonté d'éliminer l'organisation syndicale est là aussi (surtout à l'heure du télétravail intensif, des Ordonnances et du retour de la volonté d'intégrer le CESE), un sujet qui dépasse les seuls mandats de conseiller du salarié et/ou défenseurs syndicaux et qui doit à notre sens faire débat au sein de l'organisation.

Développement des actions syndicales

Ce chapitre est extrêmement dense. Aussi ce rapport vous invite à vous rendre sur le site de l'UD (www.udfo51.com) pour y voir et revoir les photos et films. C'est aussi en ce sens qu'un diaporama sera diffusé tout au long de la journée du congrès, le mardi 29 juin 2021.

F51 **DIF → CPF**
AU 1^{er} JUILLET
CE SERA TROP TARD ! **MON COMPTE FORMATION**

Vous avez acquis des heures au titre du DIF, Celles-ci peuvent être utilisées **pour financer une formation**. Pour cela, vous devez **les transférer** sur votre **Compte Personnel de Formation** **Avant le 1er juillet 2021**

MON COMPTE FORMATION
CRÉER SON COMPTE
Rendez-Vous à l'UD
(5^{ème} étage AVEC ascenseur)

MARDI 9 FÉVRIER 2021
DE 9 H À 12 H

Venez avec votre solde d'heures de DIF. Que vous trouverez sur votre bulletin de salaire de décembre 2014

Votre CPF vous permet de financer totalement ou partiellement :

- Ex. → Le Permis de conduire,
- Un Bilan de compétence,
- Une Formation de reconversion professionnelle...

udfo51@force-ouvriere.fr www.udfo51.com

[@Fo51Marne](https://twitter.com/Fo51Marne) [udfo51](https://www.instagram.com/udfo51) [UD FO Marne](https://www.facebook.com/UDFOMarne)

UDFO51 - Maison des Syndicats - 15 Bd de la Paix - BP1440 - 51066 REIMS cedex

• Manifestations et mobilisations interprofessionnelles

C'est un fait, les mobilisations, les manifestations, allant jusqu'aux retraites aux flambeaux (d'ailleurs très festives), n'ont pas cessé.

Au travers d'un modeste historique, on voit se dessiner notre actualité : loi Anticasseur, loi Sécurité globale, Décret fichage, loi sur le Séparatisme.

On voit se dessiner en filigrane la volonté implacable de revenir sur les grandes lois et les grands principes républicains et démocratiques, la volonté implacable de faire taire toute opposition, toute voix discordantes.

Ainsi dès février/mars 2017 les ATSEM et les hospitaliers se mobilisent. Sous l'impulsion de nos camarades du CHU nous réservons un car via Flixbus. Cela restera dans les mémoires. Le car n'est jamais venu !

Le 3 mars 2017 voit également la mobilisation de nos camarades retraités. Une mobilisation qui avec « le groupe des 9 » est toujours d'actualité.



Permanences Juridiques FORCE OUVRIÈRE

Union Départementale **FORCE OUVRIÈRE** de la Marne - 15 boulevard de la Paix - BP 1440 - 51066 Reims Cedex



au 5^{ème} étage

les mardis

tous les 15 jours

Prochaines permanences :
(sur RDV à l'adresse mail : foud51.juridique@gmail.com)

Septembre

Mardis **08** et **22** septembre

Octobre

Mardis **06** et **20** octobre

Novembre

Mardis **03** et **17** novembre

<http://www.udfo51.com>

☎ : 03 26 47 23 23
✉ : udfo51@force-ouvriere.fr

Membres de l'Ordre QP et avocats
 pour assister à la permanence
 On s'adresse à l'Union Départementale **FO** de la Marne



À partir de mai 2017, un PSE est porté chez Nobel Plastique à Vitry-Le-François ; un conflit marquant s'ouvre.

La caisse de grève confédérale est sollicitée et les instances de l'UD décident, dans les critères confédéraux, une aide journalière aux camarades en grève.

En Janvier 2018, les EHPAD se mettent en mouvement. Le Covid n'était pas là mais les directeurs d'EHPAD eux-mêmes alertent sur les situations dramatiques auxquelles ces structures et leurs personnels font face.

À cette même époque, la pénitencière, la police et Carrefour (pour n'en citer que quelques-uns marquants), revendiquent également. Et les cheminots entrent dans une grève longue contre la destruction de leur statut, grève emmenée par la CGT et qui laissera un goût amer et nombre de questions sur la stratégie adoptée par la centrale.

En décembre 2018, après le discours du chef de l'État au collège des Bernardins et la volonté exprimée de « réparer le lien entre l'église et l'État », le sujet de la défense de la laïcité se fait actualité. La loi de 1905, sans laquelle il ne peut y avoir de syndicalisme libre et indépendant, est clairement attaquée.

Pendant ce temps des lycéens mobilisés contre Parcoursup (outil de sélection élitiste pour l'accès aux études supérieures), sont mis à genou dans l'herbe entourés de murets... le plus jeune à 12 ans...

La loi de transformation de la fonction publique est là et nos camarades fonctionnaires se mobilisent à travers une semaine « du Havre à Matignon ».

Autrement dit, après avoir mis un terme au statut des cheminots, la volonté de ce gouvernement dans la droite ligne de ces prédécesseurs, est d'en finir avec tous les statuts comme la contre-réforme des retraites le démontrera également quelque mois plus tard.

C'est sous un soleil radieux que nous les rejoindrons le 7 février. Cette fois l'autocariste est local et nous avons bien un car pour « monter à Paris ».

- **Contre-réforme des retraites, FO Marne, moteur de l'action intersyndicale**

Avec cette mobilisation, ce très profond mouvement, la jonction avec les gilets jaunes se fait. Fragile, compliquée, il est pourtant indispensable de rassembler la classe ouvrière.

C'est par conséquent, le devoir de tous ceux qui souhaitent continuer sur la Charte d'Amiens et « continuer la vraie CGT ».

Et malgré une trêve imposée par les centrales, cette mobilisation ne se sera arrêtée « qu'avec » la seule solution trouvée par nos dirigeants face à la Covid, une solution moyenâgeuse mais à cette heure toujours pas remise en cause : le confinement, l'isolement de l'individu.

C'est d'ailleurs à l'occasion d'un conseil de défense soi-disant consacré au sujet de l'épidémie, que le 49.3 (pour imposer la contre-réforme retraite) est dégainé ! L'état d'urgence est réinstauré et « l'État en mode start up » (livre préfacé par un certain Emmanuel Macron), prend tout son sens.

- **Loi Sécurité globale, Décrets fichage, Séparatisme**

Dès novembre 2020 FO Marne s'engage et devient un des moteurs de la défense des libertés fondamentales.

- **Actions de soutien aux militants et organisations réprimés**

À l'internationale, dans les DROM, en métropole et ici dans la Marne avec « *l'affaire Anthony SMITH/ARADOPA* ».

La mobilisation en soutien de « *notre* » inspecteur du travail, comme disent les camarades, n'a jamais cessé. Elle a même sans doute aidé une intersyndicale résistante à tenir en distanciel.

Des tracts ont été rédigés durant les mois de mars, avril et mai 2020 et dès le 11 mai nous étions rassemblés devant la sous-préfecture pour dénoncer cet acte autoritaire et la mise en danger des travailleurs. En effet l'inspecteur avait été mis à pied pour avoir déposé un référé afin de permettre aux aides à domicile de disposer d'un minimum de protections... qu'elles avaient, elles, salariées de la x^{ième} ligne, trouvé dans le circuit agro-alimentaire.

- **reprise conviviale et revendicative de la Journée internationale des travailleurs**

Dès le 1^{er} mai 2017

- **Tour de France en juillet 2019**

Les pompiers sont en grève... et se font voir et entendre. Les camarades de la commission Développement sont présents et font connaître FO et le lien s'établit avec le secteur Développement de la confédération et sa Secrétaire.

- **Poursuite et développement de la présence de FO sur la foire de Chalons en Champagne**

Pour faire suite à la demande de l'UL de Chalons-en-Champagne (dont les militants sont très investis), de disposer de trois jours pour porter et faire connaître l'UL, il a été proposé aux UL de Reims, d'Épernay et de Vitry-Le-François de disposer du stand sur une journée.

Toujours dans le même esprit, le bureau de l'UD est lui en charge de la journée d'ouverture et nos camarades retraités au sein de l'UDR tiennent le stand le jeudi (journée que les organisateurs de la foire consacrent aux retraités).

Il est à noter que si la CFDT participe également à la Foire de Chalons-en-Champagne, elle ne se mêle pas aux autres organisations syndicales qui sont toutes dans le même « *couloir* »... sauf elle.

- **8 MARS 2020 : Journée internationale des droits des Femmes**

Cela n'est pas une tradition pour notre UD qui ne verse pas dans « *#balance ton porc* » ou autre « *mitou* », mais sur cette année 2020 où les femmes ont été des dommages collatéraux des décideurs, tous hommes. Et alors que tout était interdit, que nous étions assignés à résidence, rappeler les droits des femmes, des travailleuses et au-delà de l'ensemble de la classe ouvrière, était une nécessité.

Développement d'actions syndicales entre UD de la région Grand-Est

- **6 Juin 2019**

Communiqué UD 51, 54, 55, 57, 88 : la Cgt-FO refuse de travailler « *sous l'autorité du premier ministre* ».

- **7 avril 2020**

Réaction des dix Unions départementales FO de la région Grand-Est suite aux propos du directeur de l'ARS Grand-Est.

- **Conférence sociale régionale 16 juin 2020**

Déclaration de la coordination des dix Unions départementales de la région Grand-Est.



**EN TOUTES CIRCONSTANCES
NOUS VOUS DÉFENDONS**

FO

RÉOUVERTURE INDISPENSABLE DES RESTAURANTS

17 DÉCEMBRE 2020

Il en va de l'emploi aujourd'hui et plus encore demain, de tous les travailleurs de ces secteurs considérés comme « *toxiques* » par des gouvernants qui, eux par contre, bénéficient de « *leurs restaurants* » (Sénat ET Assemblée nationale = restaurants ouverts !!!)

Il en va de la survie de toutes celles et ceux qui trouvent dans les métiers de la restauration de quoi boucler des fins de mois (voir des débuts de mois) difficiles en faisant des extras ou en ayant des jobs étudiants. Un bon nombre d'étudiants et de travailleurs aujourd'hui ont faim et doivent pouvoir travailler dans les lieux de restauration qui respecteront toutes les mesures imposées !!

En France, 6^{ème} puissance mondiale, en 2020, les citoyens ont faim.

Faim au sens littéral mais faim au sens social, convivial, humain que représente le temps du repas entre collègues dans un restaurant ou à la brasserie du coin.

Car oui, il en va aussi de la dignité des travailleurs qui ne sont pas qu'une simple « *ressource* » au même titre que des boulons.

Tous les travailleurs obligés de se déplacer ont le DROIT à une pause repas digne de ce nom, au chaud avec un repas chaud... et de la convivialité. Avant d'être une ressource, les travailleurs sont avant tout des êtres humains.

Sans revenir sur les mensonges proférés à longueurs d'ondes comme des vérités tellement scientifiques, la santé des citoyens, qu'ils soient salariés ou employeurs, est un bien précieux qu'elle soit physique ou mentale, se dégrade au fur et à mesure des jours qui passent.

Cette dégradation est et sera sans doute pire dans les mois à venir.

Tous les professionnels de santé en conviennent sans débat aucun

LES TRAVAILLEURS REVENDIQUENT LA RECONNAISSANCE DE LEUR DIGNITÉ,

qu'ils soient routiers bien sûr, mais aussi commerciaux, ouvriers des chantiers et des travaux publics, les cheminots, les équipages des avions, les formateurs et tous les travailleurs contrains aux déplacements,

LES TRAVAILLEURS REVENDIQUENT LA RÉOUVERTURE DES RESTAURANTS.

MOTION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

14 DÉCEMBRE 2020

Les membres de la CE de l'UD FO de la Marne confirment s'il le fallait leur déclaration du mois de novembre 2020 et l'alerte portée au CCN de Septembre par la voix de la Secrétaire générale de l'UD FO 51.

Ils constatent que depuis leur dernière CE, et malgré de nombreuses mobilisations tant dans le nombre de manifestations et rassemblements que dans le nombre de participants, l'aggravation quotidienne de la situation.

Ils dénoncent une véritable fuite en avant sanitaire-sécuritaire.

Plus que jamais la CE des syndicats FO de l'UD de la Marne revendique l'abrogation pure et simple de TOUTES LES LOIS LIBERTICIDES prises par ce gouvernement et ces prédécesseurs que ce soit en termes de libertés syndicales ou en termes de libertés citoyennes et des droits attachés à ses libertés.

La CE des syndicats FO de l'UD de la Marne revendique en particulier **l'abrogation pure et simple de la Loi « sécurité globale »¹, du projet de loi « confortant les principes républicains »² ainsi que des 3 décrets permettant un fichage très large** tant sur les thèmes fichés³ que sur les personnes susceptibles d'être fichées y compris les enfants mineurs des syndicalistes par exemple, décrets sortis en catimini alors que la France est déjà internationalement condamnée, y compris à la tribune de l'ONU et dans ses commissions, instance non révolutionnaire.

Les membres de la CE de l'UD saluent ainsi le communiqué de presse de la Confédération publié ce samedi 12 décembre, jour de nouvelle mobilisation contre la Loi Sécurité globale et la remise en cause des grandes lois de 1901 et 1905.

En écho à ce communiqué confédéral, et en cohérence avec les positions prises et alertes émises depuis des mois et des mois par notre UD, **la CE des syndicats de l'UD FO de la Marne réaffirme « son soutien aux syndicats, militants et délégués FO mobilisés à tous les niveaux, au quotidien, pour la défense des droits des salariés et des libertés individuelles et collectives ».**

¹ Remise en cause de la liberté de la presse, privatisation de la police républicaine, surveillance des citoyens par drone contre l'avis de la CNIL, légitimation des violences d'État.

² Contrôle A PRIORI des associations donc antagoniste à la liberté d'association, allégeance à une « Charte » d'un État qui érige la laïcité tolérante et libre, en doctrine d'État.

³ Opinions et non plus activité !

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

22 SEPTEMBRE 2020

La Commission exécutive de l'Union départementale des syndicats Force Ouvrière de la Marne réunie ce lundi 21 septembre fait sienne la déclaration de la Commission exécutive confédérale du 2 septembre 2020 et appelle l'ensemble de ses syndicats et sections, et très largement l'ensemble de ses militants, à dénoncer avec force la campagne de dramatisation et d'intimidation qui se développe en cette rentrée 2020.

Une rentrée marquée par des décisions étatiques qui ne prennent de sens que par leur volonté de bâillonner toutes revendications, toute opinion contraire à la « *bienpensance* ».

Quatorzaine, septaine, cas contact mais... « *au boulot* ».

Intrusion sur fonds de « *terrorisme sanitaire* » jusque dans nos vies privées mais... « *au boulot* ».

Fermeture, menaces, diktat sanitaire au sein de tous nos lieux de loisirs mais ... « *au boulot* ».

...Et pendant ce temps-là des centaines et des centaines de milliards sont dilapidés sans aucun contrôle, dans une désorganisation et une déréglementation bien orchestrée.

La CE dénonce cette gabegie financière alors que des milliers de licenciements sur fond de « *prétexte covid sanitaire* » sont dans les tuyaux.

La CE dénonce l'atteinte à l'école LAÏQUE et GRATUITE par le refus de la prise en charge par l'éducation nationale des masques rendus obligatoires.

La CE dénonce la répression notamment syndicale qui vise à « *bâillonner* » les revendications et « *à mettre au pas* » les organisations syndicales fondées sur la charte d'Amiens, sur l'indépendance vis-à-vis de tout pouvoir qu'il soit religieux, politique ou patronal.

La CE dénonce l'amplification du bruit des bottes dans nos rues, nos écoles, nos cafés... dans tous nos lieux de vie jusqu'à vouloir contrôler nos fêtes et nos réunions de famille.

Mais la CE constate, tel que le porte la Secrétaire générale de notre Union départementale, que ce déploiement de force, ces décisions toutes plus ubuesques les unes que les autres, sont révélatrices d'un pouvoir, assis sur une élection tronquée mais sans assise réellement démocratique, qui n'a donc d'autres voies que celle de l'autoritarisme voire de la violence d'état et ce depuis son installation et l'arrivée de « *barbouze* » au cœur même de l'Élysée.

Les combats sont rudes. Mais là où le rapport de force s'établit, ce géant aux pieds d'argile chancelle et recule comme cela a encore été récemment le cas dans « *l'affaire Anthony SMITH* », affaire ou la mobilisation intersyndicale depuis mai 2020, en plein état d'urgence, n'a jamais cessée malgré le peu, très peu, d'écho médiatique.

C'est cette même mobilisation de fonds, mobilisation qui s'est ancrée dans le paysage pendant des mois et des mois, mobilisation que d'aucun ont cru étouffer avec quelques applaudissements tous les soirs à 20 heures et de vagues médailles.

.../...

La CE tient ici à saluer le travail militant porté par nos camarades de l'ARADOPA et par nos camarades hospitaliers, salarié(e)s sacrifié(e)s dans ce nouveau règne sanitaire.

La CE tient ici à souligner et se félicite du soutien sans faille sous toutes ses formes de l'ensemble des secteurs professionnels à ces camarades en lutte et rappelle ici son attachement indéfectible au rassemblement de tous les travailleurs tel que porté par notre Organisation syndicale et comme l'histoire l'a démontré.

Le corporatisme est plus que jamais une voie sans issue, voie dans laquelle ce nouveau monde au goût de néo-féodalisme souhaiterait nous ramener.

Alors oui décidément, la Commission exécutive de l'Union départementale des syndicats Force Ouvrière de la Marne réunie ce lundi 21 septembre affirme avec sa confédération et l'ensemble des fédérations qu' *« (...) il est essentiel que nos syndicats et sections syndicales réunissent leurs instances et leurs adhérents, tiennent les salariés le plus largement informés, établissent, fassent connaître et portent leurs revendications et leurs actions. (...) »* et mandate sa Secrétaire générale pour donner corps à la demande exprimée par la CE confédérale le 2 septembre dernier dans sa déclaration à savoir : *« (...) examiner les conditions de l'action et de la mobilisation syndicales interprofessionnelles permettant de faire entendre efficacement les analyses de la Confédération générale du travail Force Ouvrière (...) »*.

Aujourd'hui, la CE de l'UD FO 51 l'affirme, le combat des travailleurs est une question de survie collective, et les travailleurs démontrent malgré un climat délétère, répressif et angoissant toute leur volonté de conserver « quoiqu'il en coûte » notre modèle républicain ou l'égalité, la fraternité et la liberté ne sont pas que de vagues mots conçus dans un quelconque cabinet de marketing politique.

Ce modèle qui nous garantit à tous le droit à la santé, à l'éducation, aux loisirs, au logement, à la culture et à une alimentation digne de ce nom.

Avoir faim, comme cela a été le cas pour les plus fragiles d'entre nous en ce funeste printemps 2020, ne devrait même pas exister au cœur de la 6ème puissance mondiale.

Relevons la tête avec dignité, le peuple travailleur a démontré sa volonté et son courage, ses organisations ne doivent pas céder à la peur.

C'est ce message que la Commission exécutive de l'Union départementale des syndicats Force Ouvrière de la Marne porte au Comité confédéral national qui se déroule à la confédération ces 23 et 24 septembre.

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

8 JUIN 2020

La Commission exécutive de l'Union départementale de la Marne réunie en présentiel ce lundi 8 juin dénonce avec force la volonté de poursuivre manu militari l'intégration pleine et entière des organisations syndicales pour en faire l'amortisseur social de l'entreprise de destruction des droits et garanties des travailleurs.

Ainsi tout est réouvert y compris les lieux de culte (1 !).

À Reims, le conseil municipal, 60 personnes, a été réuni physiquement, photo à l'appui dans l'Union, journal né en 1943, fin de semaine dernière pour élire le maire. Mais sitôt réélu, le maire de Reims s'empresse d'interdire 2 manifestations ce samedi à Reims

Ainsi les manifestations, les réunions syndicales restent limitées en termes de nombre de personnes ; « *Pas plus de 10* » qu'il a dit le monsieur dans son palais de l'Élysée !

Quant aux instances représentatives, elles, restent dans leurs quasi-totalités virtuelles tant dans la forme (audio/visio) que sur le fond nous ramenant dangereusement « *aux comités patates* » de la Charte du travail de 1941.

Alors la CE de l'UD de la Marne ne participera pas, en aucune manière, à tout scénario, si attractif soit-il, compromettant l'indépendance d'une organisation née en 1947, ancrée sur la défense des seuls intérêts matériels et moraux des travailleurs.

La CE, en pleine cohérence avec la résolution de l'assemblée générale des syndicats de l'Union départementale de la Marne du 5 novembre 2019, réaffirme son refus de toute compromission dans des conférences sociales, charte, pacte ou autre outil de dissolution du syndicalisme libre et indépendant au profit d'un syndicalisme de collaboration dilué dans l'intérêt de l'entreprise ou dans une pseudo Union nationale qui jamais ne questionne sur les dividendes, sur des besoins de nationalisations, sur la nécessité devenue vitale d'augmentation générale des salaires, de dégel du point d'indice et de revalorisation des pensions et minima sociaux.

La CE dénonce le chantage à l'emploi qui est visiblement devenu le sport préféré des patrons du CAC 40, ceux-là même qui viennent de profiter de la prise en charge à 100 % du chômage partiel, de prêts garantis, de subventions/dons déguisés, alors que les travailleurs eux se voyaient imposer une perte de 15 % de salaire et une augmentation du coût des besoins de premières nécessités (alimentation, matériel de protection...).

La CE dénonce la mise en place et le maintien d'un état d'exception sous couvert de crise sanitaire et d'état d'urgence et rappelle, que la France vient d'être rappelée à l'ordre par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Cette commission a dénoncé publiquement sur la scène internationale « *les atteintes à la démocratie sociale et aux droits des salariés* » qu'elle a jugé « *non nécessaire, (...), disproportionnées et parfois discriminatoires* ». La CE, en écho à la CNCDH constate également, et dénonce, à l'instar des éditas hebdomadaires de la Secrétaire générale, les conséquences sociales de cet état d'urgence : déréglementation, suspension

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

30 MARS 2020

Après la réunion audio de la Commission exécutive de ce lundi 30 mars, vos élus constatent que si guerre est déclarée contre la Covid-19 elle l'est aussi et avant tout livrée contre les travailleurs, leurs droits, leur sécurité et leur santé ; travailleurs transformés une nouvelle fois en véritable chair à canon.

On entend en effet parfois que « *c'est une bonne guerre qu'il faudrait* ».

Alors la CE, lucide et responsable, se questionne :

- quel est ce confinement qui ne vise que la sphère privée, associative, syndicale, de nos vies ?
- quelle est cette loi d'État d'urgence... sanitaire qui protège l'économie au détriment des travailleurs, en allant à l'encontre des préconisations de l'OMS, à l'encontre de ce qui a marché ailleurs, et notamment chez notre voisin Allemand pourtant tellement souvent pris en exemple ?
- pourquoi maintenir toute une flopée d'activités non essentielles ? Activités essentielles dont il est à noter que nulle part nous ne pouvons en trouver une liste exhaustive !
- pourquoi ne pas réquisitionner, comme porté par une lettre ouverte des médecins de la région Auvergne/Rhône-Alpes les industries non essentielles pour assurer immédiatement et sur notre sol la production de ce qui est aujourd'hui vital (masques, respirateurs, sur-blouses, gels...) ?
- pourquoi limiter l'accès des entreprises au dispositif du chômage partiel compensé à 100 % amenant ainsi, et insidieusement, les entreprises, les plus petites, celles-là même qui sont pieds et poings liés aux donneurs d'ordre financier, à ouvrir coûte que coûte quels que soient les risques encourus ?
- pourquoi ne pas indemniser les salariés en situation de chômage technique à 100 % comme les entreprises ?
- pourquoi remettre en cause, et **jusqu'au 31 décembre 2020**, dans un 1^{er} temps, les dates de prise des congés, les jours RTT, la durée du travail ?
- pourquoi remettre en cause les droits syndicaux en : limitant la liberté syndicale et notamment la liberté de circulation – limitant les informations consultations des IRP – attaquant le droit de retrait qui pourtant ne peut être contesté QUE DEVANT LA JUSTICE et pas « *interdit* » par l'employeur que celui-ci soit privé ou public Y COMPRIS, l'État employeur ?

Nous n'oublions pas que c'est la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, qui a, quasiment dès sa prise de fonction, légitimé le mensonge d'État : « *j'assume de mentir pour protéger le Président de la République* » !

Nous n'oublions pas que l'actuel ministre de la santé, Olivier Véran, celui-là même qui voulait indemniser à hauteur de 60 euros par malade l'hôpital public pour qu'il transfère les malades au privé, a menti en direct le 17 mars sur France Inter en affirmant que les masques ne sont pas utiles, que le dépistage systématique n'a pas de sens, qu'il suffit de se laver les mains (et si c'est très très utile de se laver les mains ce n'est malheureusement pas suffisant).

Nous n'oublions pas que c'est à l'occasion d'un conseil des ministres exceptionnel consacré soi-disant au Coronavirus, un samedi, que le 49.3 a été dégainé pour détruire un des droits fondamentaux de la classe ouvrière, le droit à la retraite, une retraite intergénérationnelle et interprofessionnelle.

.../...

Alors, très clairement, pour la Commission exécutive de l'UD FO Marne, il ne suffit pas d'applaudir les héros du jour, « *tous les soirs à 20 heures* » à bord de son yacht et se racheter ainsi une conscience à bon prix.

Il faut, MAINTENANT, abroger la Loi de transformation de la fonction publique, La loi Santé 2022, la loi créant le système de retraite par points en cours d'adoption, les lois qui détruisent toute la formation et l'éducation de la maternelle au supérieur en passant par la formation et l'apprentissage...

Il faut, MAINTENANT revenir sur la destruction de l'assurance chômage.

Il faut, MAINTENANT engager la réouverture des lits et des postes tout emploi confondu dans les hôpitaux, recruter massivement dans toute la fonction publique et dans les EHPAD, revenir sur les suppressions de postes qui touchent tous les services publics, augmenter les salaires et mettre fin au gel du point d'indice, augmenter significativement le SMIC, revaloriser tous « *ces petits métiers* » devenus subitement essentiels (les caissières, les aides à domicile, les femmes de ménage, les policiers municipaux, les ATSEM, les ripeurs, les livreurs...).

Parce que OUI décidément des questions se posent :

- le gouvernement fait-il vraiment la guerre au Coronavirus ?
- la remise en cause du Code du travail est-elle vraiment l'urgence ?
- l'urgence n'est-elle pas de mettre en place un suivi médical renforcé avec test systématique pour tous les soignants et salariés exposés quotidiennement à la Covid-19 ?
- l'urgence n'est-elle pas d'organiser un dépistage systématique des personnes présentant des symptômes de la maladie plutôt que de s'évertuer à truquer les chiffres notamment, l'ignoble n'ayant pas de limite pour ces gens-là, en ne comptant pas les décès dans les EHPAD et à domicile ?

Jamais le slogan du congrès de Lille 2018 n'aura été aussi porteur.

Résister, c'est maintenant,

Revendiquer, c'est toujours,

**Reconquérir nos droits,
dès demain, à la fin du confinement et en s'y préparant maintenant.**

Comme nos aînés du Conseil national de la Résistance ont su le faire donnant naissance à notre modèle social qui une fois encore et malgré toutes les attaques qu'il a subies depuis des dizaines d'années par tous les gouvernements confondus est le rempart des travailleurs qui, ici en France, ont accès à la protection sociale et au chômage partiel.

Demain, c'est sûr, les travailleurs se retrouveront unis pour la défense de leurs droits collectifs.

Reims, le 30 mars 2020

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE RETRAIT DU PROJET DE RETRAITE PAR POINTS

13 JANVIER 2020

La Commission exécutive de l'Union départementale des syndicats Force Ouvrière de la Marne se félicite du mouvement historique que l'ensemble des travailleurs, actifs, retraités, chômeurs, étudiants mène sans relâche depuis le 5 décembre 2019, malgré une propagande et des amalgames dignes de régimes d'un autre temps.

Après le sketch d'une trêve incantatoire et face aux dernières annonces du trio infernal Élysée/Matignon et organisations prétendument syndicales, la Commission exécutive soutenant sans faille les innombrables actions (manifestations, tracts, blocages, meeting) menées notamment ici dans la marne par les militants de la Cgt-FO, appelle l'ensemble de ses syndicats, sections et militants à renforcer et amplifier le mouvement en rejoignant la grève.

La CE ne se laisse pas prendre au piège grotesque du soi-disant retrait temporaire de l'âge pivot assimilable à de la « *poudre de perlimpinpin* » et s'apparentant bien plus à une tentative de chantage et de pourrissement de la révolte qui gronde.

La CE rappelle que la seule revendication exprimée depuis le 5 décembre est le retrait pur et simple du projet de retraite par points.

La CE refuse toute participation à la conférence des financeurs et rappelle qu'en aucun cas la Cgt-Force Ouvrière ne peut se faire suppléant d'un gouvernement quel qu'il soit.

La CE condamne la répression galopante qui a notamment vu le trésorier de fédération des Employés et Cadre faire 19 heures de garde à vue pour avoir collé un autocollant sur une fourgonnette de police.

La CE a une pensée particulière emplie d'émotion et de rage face au suicide de notre camarade Maxime CHERRY, délégué syndical Intermarché de Vandœuvre-Les-Nancy et membre de la CA de l'UD FO 54 et dénonce ce nouveau monde, un monde qui tue.

À l'instar de l'intersyndicale nationale et de son communiqué du samedi 11 janvier, intersyndicale qui s'est élargie :

la CE exige le maintien du système de retraite existant par répartition solidaire et intergénérationnelle et par annuité. Pour ce faire, il faut augmenter les financements assis sur les cotisations sociales et les richesses produites par le travail.

C'est pourquoi la Commission exécutive de l'Union départementale des syndicats Force Ouvrière de la Marne appelle à continuer et amplifier encore la mobilisation par la grève et les manifestations dès demain mardi 14, puis mercredi 15 et jeudi 16 janvier pour obtenir le retrait de ce projet et l'ouverture de véritables négociations sur l'emploi, les salaires, la fin de la précarité notamment étudiante, les cotisations et l'amélioration du droit à la retraite dans le cadre du système et des régimes existants.

Elle souligne la détermination des camarades en grève depuis le 5 décembre et plus particulièrement les cheminots et les militants des raffineries tel que la raffinerie de Grandpuits et leur apporte son soutien plein et entier.

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Adopté à l'unanimité.

UNION DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DE LA MARNE

13 MAI 2019

Madame, Monsieur,

Nous n'allons pas être trop long mais nous ne pouvons rester silencieux après le mail reçu le 19 mars dernier tant sur le fond que sur la forme.

19 mars, jour de mobilisation interprofessionnelle des travailleurs en lutte contre l'entreprise de démolition de toutes leurs garanties de travailleurs et de citoyens.

Sur le fond nous ne cesserons de l'affirmer, les lois Travail et ordonnances EL Khomri, Macron, Pénicaud, la loi Rebsamen, et ce qui est en marche, dans la même logique d'asservissement, au cœur de la fonction publique, réduisent, et vous le savez parfaitement, de façon draconienne les moyens des organisations aboutissant de fait à de très grandes difficultés pour les organisations syndicales.

Et ce d'autant plus qu'en un an les organisations syndicales doivent réaliser l'ensemble des élections qui habituellement se déroulent sur 4 ans !

Et cela, Madame, Monsieur, au regard de la dégringolade des subventions et de la pression financière portée sur les organisations représentant les travailleurs, est des plus important. Le pronostic vital est engagé ! Nous l'observons.

Et est-ce utile de vous témoigner des pressions, voir de la répression, qui s'abat sur toute voix voulant porter les revendications des travailleurs de façon libre et indépendante ?

S'il est effectivement dommageable de constater de l'absentéisme et des absences de réponse, ce n'est là que la conséquence. Peut-être faudrait-il s'adresser à celles et ceux qui sont la cause réelle de tout cela ?

Ce que vous constatez, n'est que le reflet exact de l'état du dialogue social.

La Cgt-FO, en tant que membre de l'observatoire, présents lors cette réunion, ne cautionne en aucun cas la mise en cause des absents mais affirme au contraire que c'est là tout simplement la démonstration que ça ne fonctionne pas. C'est en tout cas l'analyse que nous faisons de cette situation qui finalement entre pleinement dans le champ de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation, dont nous avons par ailleurs contesté la composition.

Vous remerciant de votre attention.

La Secrétaire générale
Sylvie SZEFEROWICZ

DÉCLARATION COMMISSION EXÉCUTIVE

15 JANVIER 2019

En conformité avec la volonté quasi unanime des syndicats affiliés à Confédération générale du travail Force Ouvrière réunis en **congrès confédéral à Lille en avril 2018**,

en cohérence avec la déclaration de la Commission exécutive confédérale de décembre 2018,

dans le strict respect de la résolution de l'assemblée générale du 6 décembre 2018 de l'Union départementale de la Marne,

la Commission exécutive mandate sa Secrétaire générale afin de prendre rapidement contact avec les autres organisations de notre département pour œuvrer à la poursuite de la résistance et organiser l'incontournable mobilisation générale interprofessionnelle loin de toute notion de pacte social.

À cet effet, et à l'instar **d'André Bergeron** qui, en **1969**, déclarait :

« Certains se croient en mesure de tirer des conclusions en évoquant notamment l'association capital-travail. Nous savons trop où cela nous mènerait. Le mouvement syndical est majeur. Il se détermine au sein de ses instances régulières. Il continuera à le faire sans trop s'occuper de spéculations des réformateurs, qui, au lendemain des événements du 13 mai voudraient décidément nous entraîner dans des voies ou nous ne voulons pas aller... Lorsque nous avons préconisés le NON au référendum de 1969, c'est parce que, selon nous, les réformes envisagées par le Général-de-Gaulle mettaient en cause directement le mouvement syndical. Nous avons toujours dit que la gestion des affaires de l'État ne relève pas des attributions du mouvement syndical mais de la responsabilité des citoyens à travers les élus qu'ils se donnent au parlement et ailleurs... »

AINSI :

à l'encontre de tout bipartisme tel que porté par la loi de 2008,

à l'encontre de toute intégration des organisations réduites à de simples corps intermédiaires,

à l'encontre de toute théorie du ruissellement ou autre politique d'austérité,

fière de sa pratique contractuelle,

fière de la défense exclusive des intérêts moraux et financiers des travailleurs,

fière de son indépendance,

fière de son histoire et à ses origines,

la Commission exécutive de l'UD de la Marne condamne, comme elle l'avait fait dans le cadre de la lutte contre la loi Travail et les ordonnances, la stratégie de radicalisation du pouvoir et ses images insoutenables d'une jeunesse agenouillée dans un terrain vague (le plus jeune avait 12 ans !) en plein mois de décembre 2018 ;

la Commission exécutive de l'UD de la Marne ne saurait ainsi répondre de quelque façon que ce soit à l'invitation au grand débat national et cautionner ainsi, brave corps intermédiaire, la destruction des droits collectifs des salariés, retraités, chômeurs et fonctionnaires, l'étatisation de la protection sociale et de l'assurance chômage, la suppression et la privatisation des services publics.

La commission exécutive reste plus que jamais ancrée sur son champ syndical, rien que son champ mais tout son champ avec les travailleurs en lutte. Elle appelle l'ensemble des syndicats affiliés à l'Union départementale à multiplier les assemblées générales et tractage, à porter les revendications et à se tenir prêt.

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

5 SEPTEMBRE 2017

La Commission exécutive de l'Union départementale de la Marne a, dès le 1^{er} septembre dernier pour l'ouverture de la foire de Châlons par le Premier ministre, dénoncé la casse sociale généralisée et orchestrée par le nouveau gouvernement aux ordres de la finance.

Comme ne cesse de le marteler la Cgt-FO depuis des années, les politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements successifs sont suicidaires socialement, économiquement et politiquement.

C'est ainsi que durant l'été nous avons appris :

- la baisse des APL
- l'augmentation de la CSG
- le gel du point d'indice
- la fin brutale, sans sommation, des contrats aidés
- la suppression de 120 000 emplois dans la fonction publique et plus largement dans l'ensemble des établissements publics
- la mise à mort de l'assurance chômage, de la protection sociale et des services publics... Pour mieux privatiser
- la mise en œuvre d'un système de retraite par points avec en particulier dans le viseur les régimes spéciaux
- la division par 2 de l'impôt dû au titre de la richesse, l'ISF
- le développement de la précarisation par l'élargissement du CDI de chantier, l'ubérisation du monde du travail...

Malgré tout, les représentants confédéraux de la CGT-Force Ouvrière ont négocié pied à pied, jouant loyalement le jeu des concertations.

Il est indéniable que des avancées importantes ont été obtenues par notre confédération, notamment en termes de hiérarchie des normes. Malgré tout, les cinq ordonnances mettent en œuvre un véritable permis de licencier, renforcé par la volonté « *ordonnancée* » de réduire drastiquement la représentation des personnels et par conséquent leur défense et leur protection.

Dans les instances consultatives, Force Ouvrière votera contre ces ordonnances et estime qu'il est important que les confédérations syndicales puissent échanger rapidement entre elles sur la situation actuelle et le danger à venir que représente l'étatisation de l'assurance chômage et la suppression des cotisations sociales.

La Commission exécutive de l'Union Départementale de la Marne s'engage aux côtés de l'ensemble de ses militants et syndicats qui seront présents ce mardi 12 septembre.

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

12 JUIN 2017

La Commission exécutive de l'Union départementale FO de la Marne réunie le lundi 12 Juin 2017 a débattu de la feuille de route intitulée : « *programme de travail pour rénover notre modèle social* » présenté par le gouvernement MACRON-PHILIPPE.

La Commission considère que cette « *feuille de route* » se situe dans la continuité des lois Travail REBSAMEN et MACRON et ne laisse et ne laissera aucune marge de manœuvre, se pliant au carcan des 3 % européens.

La Commission n'a aucun doute sur le fait que l'affaiblissement du Code du travail impactera et détricotera les statuts généraux et particuliers des 3 pans de la fonction publique.

L'attaque claire et limpide de la Sécurité sociale par la suppression des cotisations salariales sur les assurances maladie et chômage, augmentant dans le même temps la CSG, induit inéluctablement l'étatisation des régimes d'assurance chômage.

Le détournement du paritarisme via les COG ne suffit plus.

Aussi la Commission exécutive de l'Union départementale FO de la Marne invite tous ses syndicats à réunir leurs instances et à mettre ces questions à l'ordre du jour.

LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MARNE

25 FEVRIER 2019

Monsieur le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics Olivier DUSSOPT,

L'Union départementale des syndicats Force Ouvrière de la Marne, et ses représentants à la Caisse des allocations familiales de la Marne – bien que saluant votre venue sur la commune rurale de Jonchery-sur-Vesle pour l'inauguration de la Maison de services au public ce lundi 25 février – ne peuvent que constater que ces maisons, comme le craignait Force Ouvrière, se développent en lieu et place de véritables services publics répondants à des droits et garanties collectives. Et ce, alors même que le fort mouvement de contestation actuel, sur ces aspects, fait particulièrement résonner les alertes et revendications que nous portons en vain depuis des années confortant au plus haut point nos analyses.

Nous ne vous ferons pas l'injure d'explicitier plus avant ce qui différencie les services publics que vous détruisez inéluctablement un peu plus chaque jour et les services aux publics mais bien évidemment sommes prêts à vous rencontrer pour en échanger plus avant.

Nous souhaitons surtout, à l'occasion de votre venue, vous alerter sur une récente décision prise par la direction de la CAF de la Marne sur proposition de la CNAF.

En effet, nous avons appris par courriel en date du 15 février qu'« *une suite favorable à la proposition de la CNAF de couper provisoirement le canal de contact courriel pour les allocataires* » avait été donnée.

Nous ne pouvons que dénoncer cette décision.

Comment en pleine crise sociale, avec des files d'attente digne d'un autre temps, l'impossibilité effective de joindre les services par téléphone, couper le seul contact qui reste ? Qu'est-il proposé concrètement aux allocataires ? Comment sont les personnels qui eux font face chaque jour, chaque heure à la détresse sociale et la colère qu'elle engendre inéluctablement ?

Une décision a été prise en urgence par le gouvernement et le chef de l'État, afin de « *répondre* » à la revendication portée par les organisations syndicales dans leur ensemble, et aujourd'hui par le mouvement des gilets jaunes, d'une augmentation générale des salaires à commencer par le SMIC : augmenter la prime d'activité. Sans revenir sur le fond, largement exprimé par la Confédération FO, la moindre des choses aurait été de mettre les moyens en face d'une telle décision, et ce d'autant plus que les services des impôts, avec la mise en place du prélèvement à la source, sont confrontés à la même difficulté.

Une fois, il s'agit d'une erreur ; 2 fois, c'est une faute.

Nous vous alertons, ainsi bien entendu que la direction de la CAF, et celles et ceux que nous représentons, des risques que vous faites encourir tant aux personnels qu'aux allocataires citoyens, voire à notre pays.

Une telle décision dans le contexte de tension et d'espoir que la tournée présidentielle suscite est lourde de conséquences.

Nous vous demandons d'intervenir rapidement afin que soit rétabli l'ensemble des canaux de contact et que les moyens soient à la hauteur pour assurer la mise en œuvre de la décision présidentielle, MAIS aussi l'ensemble des services auxquels les citoyens de ce pays ont droit. Parce que détresse sociale et misère ne sont pas suspendus durant le grand débat.

Restant à votre disposition, nous vous remercions de votre attention.

Cordialement,

Pour la délégation FO au Conseil d'Administration de la CAF de la Marne,

Sylvie Szeferowicz,
Secrétaire générale UD FO MARNE,
Suppléante CA CAF

COMMUNIQUÉ – UD 51, 54, 55, 57 ET 88 –

CONVOCATION DU PRÉFET DE RÉGION LE 6 JUIN : FO REFUSE DE COLLABORER À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES !

6 JUIN 2019

Lors de sa conférence de presse du 25 avril 2019, le président de la République a annoncé que « *les partenaires sociaux, les associations, les élus travailleront ensemble avec le gouvernement, **sous l'autorité du Premier ministre**, et proposeront des solutions concrètes* » sur les questions d'emploi et de transition écologique. Cette réunion a lieu début mai et le Premier ministre a demandé aux Préfets de région de décliner cette initiative dans les territoires.

Le Préfet de la région Grand-Est vient de convoquer les organisations syndicales à une réunion dans ce cadre jeudi 6 juin à Strasbourg ; réunion dont l'objectif est de proposer des « *réponses concrètes* » au début de l'été, **sous l'autorité du Préfet** et sur des thèmes et des propositions prédéterminés par le gouvernement.

Les Unions départementales Force Ouvrière de la Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges considèrent qu'aucune organisation syndicale digne de ce nom, ne peut se mettre « *sous l'autorité* » d'un gouvernement ou de ses représentants de quelque manière que ce soit et sur quelque sujet que ce soit. De fait, il s'agirait d'un acte contraire à l'indépendance et au rôle des organisations syndicales, s'inscrivant dans la lignée des visions autoritaires et corporatistes héritées de la Charte du travail de Pétain.

Attachée à l'indépendance syndicale et au syndicalisme de revendications fondés sur les principes de la Charte d'Amiens, FORCE OUVRIÈRE rappelle que le syndicat ne peut pas être un corps intermédiaire, ni un supplétif ou un auxiliaire de l'État.

Dans ce cadre, les Unions départementales Force Ouvrière de la Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de Moselle et des Vosges refusent de s'associer à cette logique d'intégration et ne participera pas à la réunion convoquée par le Préfet et aux éventuels travaux qui suivront. Ce refus s'appliquera également à tous les représentants et mandatés FORCE OUVRIÈRE notamment dans les organismes de protection sociale, au CESER ou dans toute autre instance tripartite, ou quadripartite (structure souvent dite de dialogue social) ou les organisations syndicales sont amenées à siéger avec l'État ou la région.

Pour FO, on ne peut pas envisager de faire obstacle aux projets destructeurs du président de la République et de son gouvernement d'un côté et d'un autre côté accompagner les politiques gouvernementales de remise en cause des droits tout en laissant croire qu'on pourrait échapper au pire ou limiter les dégâts. La seule perspective pour les organisations syndicales indépendantes et pour les salariés est d'organiser la résistance et la riposte pour la défense des droits et de notre modèle social.

CONFÉRENCE SOCIALE RÉGIONALE*

DÉCLARATION DE LA COORDINATION FO GRAND-EST

16 JUIN 2020

Madame la Préfète de la région Grand-Est, Monsieur le Président du Conseil régional,

Nous subissons toutes et tous une situation totalement inédite au travers de la crise sanitaire dont le gouvernement profite pour prendre des décisions qui révèlent une véritable dérive autoritaire au travers de la remise en cause de nombreuses libertés individuelles et collectives.

D'un point de vue sanitaire, la gravité de la situation que nous connaissons est peut-être moins liée à l'ampleur de l'épidémie qu'aux conséquences dramatiques des politiques d'austérité et des politiques libérales en matière de services publics et de santé, mais aussi en matière industrielle et d'emplois. En quelques années ont ainsi été cassées les capacités d'accueil dans les hôpitaux, nos capacités à soigner dans les meilleures conditions, ainsi que nos capacités à produire du matériel médical et des médicaments.

Et pourtant, le monde de demain qu'on nous promet et auquel on nous demande de participer ressemble étrangement à celui d'hier, mais en pire, notamment en matière sociale : remise en cause du Code du travail et des droits des salariés, sur les congés, les repos, la durée du travail ; demain sur les rémunérations par des d'accords de performance collective.

C'est dans ce contexte qu'on demande aux organisations syndicales d'intégrer un programme savamment orchestré du niveau départemental au niveau régional (charte, Business Act et conférence sociale) et dont l'objectif est de les associer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière économique et sociale.

Il n'est pas question ici de dialogue social au sens habituel du terme, mais d'une véritable opération dont l'objectif est de subordonner les intérêts des salariés à ceux de l'entreprise et, à un autre niveau, à ceux de l'État. Dans cet objectif, les organisations syndicales seraient au service de cet intérêt prétendument général devant lequel les intérêts particuliers des travailleurs devraient s'effacer.

La Confédération FO s'est exprimée très clairement sur ces questions et a dénoncé « *la politique du gouvernement qui conduit à faire assumer les politiques publiques en matière économique et sociale aux organisations syndicales au travers de conférences dites sociales, de chartes ou de pactes sous tutelle de l'État ou de ses représentants et des régions.* »

Elle y oppose « *la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs en toute circonstance par la négociation collective interprofessionnelle, de branche et d'entreprise dans le respect de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, et par l'action syndicale.* »

Il est donc hors de question pour FO de se résigner, d'accepter les vagues de licenciements, d'accompagner la régression sociale pour baisser le coût du travail. Nous ne serons pas de ceux qui diront aux travailleurs : « *Produisez d'abord ! Revendiquez ensuite !* ».

.../...

*Coordination des Unions départementales Force Ouvrière de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Au contraire, nous revendiquons :

- l'arrêt de l'état d'urgence ;
- l'arrêt des suppressions de postes, de lits et de services dans les hôpitaux et établissements médico-sociaux et la mise en œuvre immédiate des moyens financiers et humains permettant d'assurer décemment les capacités d'accueil des patients et tout simplement la capacité à soigner en améliorant les conditions de travail des personnels et leur rémunération ;
- l'arrêt des aides de l'État et des exonérations attribuées aux entreprises sans contrepartie et engagement ;
- le développement d'un système d'activité partielle permettant aux entreprises de passer le cap de la crise tout en maintenant la rémunération complète des salariés ;
- l'abrogation des ordonnances dérogeant au Code du travail notamment sur les congés, les repos, la durée du travail ;
- l'annulation de toute mesure qui conduirait à remettre en cause et à faire baisser les salaires au travers d'accords dits de performance collective ;
- l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage ;
- le retrait définitif du projet de réforme des retraites.

Toutes ces revendications sont à l'évidence en contradiction totale avec la politique du gouvernement. Pour toutes ces raisons, nous sommes en désaccord avec ces conférences permanentes dites sociales, qui ne le sont que de nom, et qui associeront, qu'elles le veuillent ou non, les organisations participantes aux décisions prises. Nous vous annonçons que nous n'y participerons pas.

Metz, le 16 juin 2020

COMMUNIQUÉ – LETTRE OUVERTE

7 AVRIL 2020

Face aux propos du directeur de l'ARS Grand-Est affirmant dans une interview qu'il n'y a « *pas de raison de remettre en cause* », avec l'épidémie de Covid-19, le plan d'économie prévu au CHRU de Nancy soit la suppression de 174 lits et 598 postes en 5 ans, la coordination FO Grand Est s'insurge.

En effet, alors que la pandémie actuelle démontre jour après jour les choix catastrophiques des gouvernements successifs vis-à-vis de l'hôpital public et de ses personnels, le directeur de l'ARS Grand-Est continue de vouloir appliquer la même politique ultra libérale qui a conduit à la ruine actuelle des services publics de santé qui ne tiennent aujourd'hui que par l'engagement et le dévouement des personnels.

Pour FO Grand-Est, l'hôpital public n'est pas une charge mais une ressource indispensable à la population. La crise de Covid-19 le démontre un peu plus chaque jour.

Aujourd'hui, les personnels de l'hôpital public se battent pratiquement sans arme et l'administration trouve cela normal, et ne souhaite pas modifier sa politique de fermetures de lits.

Pour FO Grand-Est, il est plus que temps de revoir la gestion de l'hôpital public. Il est temps d'effacer la dette du CHRU de Nancy creusée par les décisions gouvernementales et dont les soignants sont les premières victimes, il est temps de donner les moyens nécessaires à tous les établissements sanitaires et médico-sociaux, dont les EHPAD.

METZ, le 7 avril 2020



Alexandre TOTT
Coordonnateur régional

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



#MONSALAIRE #MESDROITS #MESCHOIX

RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES

AG – RÉSOLUTION ANNUELLE – 5 NOVEMBRE 2019

Les syndicats Force Ouvrière de l'Union Départementale de la Marne réunis en assemblée générale ce mardi 5 novembre réaffirment solennellement les principes fondateurs de notre syndicalisme libre et indépendant de tout pouvoir tel qu'inscrit dans la charte d'Amiens de 1906.

À ce titre, ils rejettent toute modalité d'intégration des organisations syndicales que ce soit au sein de l'entreprise, au niveau des branches ou au niveau interprofessionnel.

C'est en ce sens qu'ils ont condamné et combattent encore la funeste loi dite de « *représentativité* » de 2008.

C'est en ce sens qu'ils condamnent et combattent, la loi Travail Hollande/Macron/El Khomri et les ordonnances Macron/Pénicaud.

C'est en ce sens qu'ils condamnent et refusent les grands débats et toutes méthodes participatives, par nature servile.

C'est en ce sens qu'ils condamnent et dénoncent la volonté présidentielle de « *réparer le lien entre l'église et l'État* » (E. Macron Conférence des évêques de France Collège des Bernardins - 2018).

C'est en ce sens qu'ils condamnent et dénoncent l'annonce faite par le chef de l'état, le patron de

l'entreprise France¹, lors de sa conférence de presse du 25 avril 2019.

Nous citons : « *les partenaires sociaux, les associations, les élus travailleront ensemble avec le gouvernement sous l'autorité du Premier ministre, et proposeront des solutions concrètes* » sur les questions d'emploi et de transition écologique.

Ainsi, Les syndicats Force Ouvrière de l'Union départementale de la Marne réunis en assemblée générale le mardi 5 novembre 2019 considèrent qu'aucune organisation syndicale digne de ce nom ne saurait accepter de se mettre « *sous l'autorité* » d'un gouvernement, ni même d'une quelconque autorité religieuse, patronale ou financière, voire environnementale, de quelque manière que ce soit et sur quelque sujet que ce soit.

À ce titre Ils tiennent à saluer la prise de position de la confédération qui a su rappeler que nous ne sommes ni des corps intermédiaires ni des supplétifs de l'État.

De fait il s'agirait d'un acte contraire à l'indépendance et au rôle des organisations syndicales s'inscrivant dans la lignée des visions autoritaires et corporatistes de la Charte du Travail, là aussi de bien sombre mémoire.

Fort de cette indépendance inscrite dans notre ADN de militant de la Confédération générale du travail Force Ouvrière, les syndicats Force Ouvrière de l'Union dépar-

.../...

¹ France service – France compétences – France recouvrement... cf. le livre programme du chef de l'État : « *l'État en mode start up* ».

tementale de la Marne dénoncent avec force et responsabilité l'ensemble des contre-réformes porteuses d'une régression sociale d'ampleur, régression mise en œuvre depuis des années par les gouvernements successifs.

Entre autres, l'Assemblée générale des syndicats de l'Union départementale FO 51 dénonce la loi de Transformation de la fonction publique qui vise à liquider le statut de la fonction publique et qui, à l'instar des lois Travail et ordonnances MACRON/PÉNICAUD/HOLLANDE, veut liquider les CHSCT.

La liste de ces contre-réformes est telle qu'elle ne peut malheureusement être exhaustive. Mais les syndicats Force Ouvrière de l'Union départementale de la Marne affirment que toutes ont pour objectif de transformer notre modèle social, notre république sociale assise sur la démocratie représentative et par conséquent notre syndicalisme assis sur la Charte d'Amiens tel que nos aînés en 1906 ont souhaité le faire vivre.

Nous le refusons et le dénonçons. Nous le combattons.

Nous dénonçons notamment la volonté inscrite dans le PLFSS² 2020 de fusionner les aides sociales.

En effet quand l'Assurance chômage elle-même est transformée de fait en aide sociale c'est un véritable service du travail obligatoire qui se dessine.

Ainsi mis « *bout à bout* », la destruction pleine et entière de l'Assurance chômage, de la protection sociale, du droit à l'éducation et aux études, du droit à la formation professionnelle continue, du droit au logement, du droit à la santé et à une retraite décente, ne peuvent qu'aboutir à l'asservissement des travailleurs.

Mais les syndicats Force Ouvrière de l'Union départementale de la Marne constatent aussi que partout dans le monde les peuples, et particulièrement les jeunes, se révoltent. Les luttes se répondent que ce soit avec des parapluies, des masques, des gilets, des drapeaux.

Le 21 septembre ce sont 15000 camarades de la Cgt-FO qui se sont rassemblés à Paris, entraînant un changement de mot d'ordre pour la mobilisation initiée à l'origine sur le climat par la CGT le 24 septembre.

Le 28 septembre le CCN de la Cgt-FO unanime a appelé à rejoindre l'appel unitaire des syndicats de la RATP (après leur grève massive du vendredi 13 septembre) pour une grève **à partir du 5 décembre 2019**.

Depuis, et sans oublier les mouvements en cours depuis des mois à l'hôpital et chez les pompiers, depuis des années dans les EPHAD et par nos camarades retraités dans le cadre de leur groupe des 9³, les appels interpro et sectoriels se multiplient.

Tous les secteurs du transport, les raffineries, la sécurité sociale, le service public de l'emploi, sont désormais touchés. D'autres secteurs, tel l'enseignement et nombre d'entreprises privées organisent actuellement leurs AG.

Les organisations syndicales responsables de la Marne se rencontrent le 8 novembre prochain.

Le pouvoir tremble et allume des contre feux plus provocateurs les uns que les autres (comme de supprimer la retraite aux seuls entrants sur le marché de l'emploi, nos enfants !).

La planète financière tremble.

C'est pourquoi les syndicats Force Ouvrière de l'Union départementale de la Marne réunis en assemblée générale le mardi 5 novembre 2019 appellent clairement à la grève, à l'action, aux manifestations, aux piquets de grève, aux AG d'entreprise et services dès le 5 décembre 2019 de la façon la plus unitaire possible sur un mot d'ordre clair :

NON À LA RETRAITE PAR POINTS
RETRAIT DU PROJET MACRON/DELEVOYE
RÉSISTER – REVENDIQUER – RECONQUÉRIR.

² Groupe des 9 : CGT - FO - CFTC - CFE CGC - FSU - Solidaires - Retraités fonction publique - LSR - Ensemble et solidaire.

³ PLFSS : Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale.

AG – RÉOLUTION ANNUELLE – 6 NOVEMBRE 2018

Réunis en Assemblée générale annuelle, les Syndicats de l'Union Départementale Force Ouvrière de la Marne s'engagent indéfectiblement dans le cadre des résolutions du congrès confédéral de Lille.

Ils saluent avec force le 70^{ème} anniversaire de notre organisation confédérée, née pour poursuivre l'œuvre émancipatrice de la vieille CGT que nos fondateurs entendaient faire vivre envers et contre tout.

Organisation née pour préserver l'indépendance de la lutte des travailleurs pour eux et par eux, elle est aujourd'hui attaquée de toute part justement pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle défend à travers et par nous ses militants : l'indépendance et la liberté syndicale vis-à-vis de toute forme de pouvoir religieux, politique ou patronal.

Mais à travers les attaques perpétrées contre notre organisation syndicale particulièrement,

ce sont les droits et garanties collectives des salariés et agents de l'état qui sont visés, ciblés ;

c'est l'avenir de notre jeunesse qui est balayé sur l'autel de profits immédiats ;

ce sont nos camarades retraités qui sont spoliés du fruit d'une vie de travail. Les syndicats Force ouvrière de la Marne condamnent purement et simplement :

– l'étatisation de toutes les garanties collectives construites par les travailleurs eux-mêmes, issues du Conseil national de la Résistance et en premier lieu la protection sociale ;

– l'étatisation de l'Assurance Chômage, fondée et développée par la Cgt-FO ;

– la paupérisation organisée du réseau du logement social ;

– L'ubérisation des travailleurs, terme du nouveau monde dont le synonyme dans l'ancien monde est servitude ;

– un nouvel ordre élitiste de l'accès aux savoirs avec les contre-réformes du bac et de la licence, avec Parcoursup, avec la contre-réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Alors loin des grands discours des salons parisiens,

c'est debout que les syndicats de l'Union départementale Force ouvrière de la Marne dénoncent ce nouvel asservissement de celles et ceux qui n'ont que leur force de travail pour toute richesse ;

c'est debout que les syndicats de l'Union départementale Force ouvrière de la Marne font des résolutions du congrès confédéral de Lille LEURS RÉOLUTIONS ;

c'est debout que les syndicats de l'Union départementale Force ouvrière de la Marne portent, envers et contre tout, les derniers mots de notre congrès confédéral :

**RÉSISTER,
REVENDIQUER,
RECONQUÉRIR**

AG – RÉOLUTION ANNUELLE – 28 NOVEMBRE 2017

Les syndicats de l'Union départementale Force Ouvrière de la Marne réunis en Assemblée Générale ce 28 novembre réaffirment leur ferme opposition à la destruction des droits des travailleurs et travailleuses qu'ils soient actifs, retraités ou demandeurs d'emploi.

Plus généralement ils dénoncent la casse des services publics et l'ensemble des lois et mesures anti-sociales prises par le gouvernement actuel en continuité des gouvernements précédents.

Sans que cela ne soit exhaustif, l'Union départementale de la marne et ses syndicats condamnent :

- les ordonnances MACRON/PENICAUD notamment les atteintes anti démocratiques à l'action syndicale par la fusion des IRP aboutissant à une diminution drastique des moyens, du nombre d'élus et à la disparition des CHSCT ;
- la hausse de la CSG ;
- la fin brutale et sans solution des contrats aidés ;
- la suppression des cotisations sociales emportant de fait la disparition des droits collectifs du monde du travail à la protection sociale ;
- la baisse des APL ;
- le gel du point d'indice et le retour du jour de carence pour les fonctionnaires ;
- la suppression des 120000 emplois dans la fonction publique ;
- l'étatisation de l'UNEDIC ;
- la réforme de l'Impôt sur la Fortune ;
- le développement de la métropolisation et son pendant la désertification du monde rural ;
- le développement de toutes les formes de précarité du monde du travail, contrats ultra court voire journaliers, CDI de mission et plus généralement les nouvelles formes de CDI, ubérisation...
- les projets de réforme des retraites et la fusion de l'AGIRC ARCCO ;

- la sélection à l'entrée des études supérieures ;
- la dégradation des conditions de travail et la remise en cause de la pénibilité ;
- ...

Face à ses attaques sans précédent, l'Union départementale de la Marne et ses syndicats invitent l'ensemble de ses militants à informer et sensibiliser collègues, amis, voisins... au danger que ces attaques portent à la République – Une et Indivisible, Sociale et Laïque – défendue par la Confédération générale du travail Force Ouvrière.

Comme ne cesse de le marteler Jean-Claude MAILLY les politiques d'austérité menées depuis des années sont dangereuses socialement, économiquement et démocratiquement.

Aussi l'Union départementale de la Marne et ses syndicats revendiquent :

- le retour des services publics ferment de lien social ;
- la hausse générale des salaires, traitements et pensions et un coup de pouce notable au SMIC ;
- le renforcement de la protection sociale et du paritarisme ;
- l'abandon de la hausse de la CSG ;
- l'abrogation de la loi Travail et des ordonnances MACRON/PÉNICAUD.

À cette fin l'Union départementale de la Marne et ses syndicats s'engagent à prendre toute leurs parts dans les luttes et combats à venir et faire du développement syndical le moteur de leurs actions.

**Vive le syndicalisme
libre, indépendant et confédéré**

Vive la CGT-Force Ouvrière

**Vive l'Union départementale
de la marne et ses syndicats**

XXXIII^E CONGRÈS DE L'UD FO DE LA MARNE

RÉSOLUTION GÉNÉRALE – 10 NOVEMBRE 2016

Le 33^{ème} congrès de l'Union départementale Force Ouvrière de la Marne réuni à Epernay ce 10 novembre 2016 sous la présidence de Jean-Claude MAILLY s'inscrit de façon offensive dans la droite ligne des résolutions du dernier congrès confédéral de 2015 à Tours.

Combattre les lois de régression sociale

Le congrès constate la poursuite de la politique d'austérité et de ses conséquences désastreuses à tout point de vue : salariale, citoyenne, humaine.

RGPP (Réforme générale des politiques publiques), Pacte de responsabilité, CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), loi Macron, loi Rebsamen, PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), loi Travail, PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale) 2017... La liste ne peut être exhaustive tant les attaques contre l'ensemble des acquis des travailleurs sont nombreuses et assaillent la classe salariale de toutes parts.

Face au repli sur soi que ces attaques génèrent, face au corporatisme que la Loi travail va renforcer, le congrès oppose résistance et volonté revendicative collective.

Déjà les attaques frontales contre les droits conventionnels s'expriment dans les entreprises et les implantations d'opportunes « *organisations syndicales* » collaboratives se multiplient.

Mais là où les militants affirment et revendiquent leurs différences, leur esprit de résistance, Force Ouvrière s'impose dans le cadre des élections professionnelles comme c'est encore récemment le cas dans 2 entreprises du bassin de Reims.

Fort de ces constats le congrès revendique un changement profond d'orientation politique afin de

mettre un terme au dogme de la politique d'austérité qui a largement démontré son échec économique, sa dangerosité au regard des droits des travailleurs de ce pays, son obscurantisme sur le champ des droits humains.

Ainsi le congrès dénonce les nouvelles formes d'exploitation que sont l'auto-entrepreneuriat ou l'ubérisation de la relation de travail, l'indépendance n'étant là que vue d'esprit et le retour au contrat de louage du 19^{ème} siècle tapi dans l'ombre.

Le congrès dénonce l'absence de toute relance économique par la demande : gel des pensions retraites, enfumage de la pseudo revalorisation dans le cadre du PPCR en fait véritable plan de restructuration et de détricotage des statuts de la fonction publique, absence de coup de pouce au SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance), NAO (Négociations annuelles obligatoires) en berne, remise en cause des classifications dans un sens d'individualisation de la relation de travail, instrumentalisation du champ de la Qualité de Vie au travail pour développer le télétravail, autre outil d'individualisation de la relation de travail.

Le congrès dénonce la course à l'abaissement du coût du travail et la casse des acquis sociaux qui n'entraînent que chômage, précarité, paupérisation, non accès aux soins.

En conséquence le congrès exige l'abrogation de la loi Travail, l'abandon du pacte de responsabilité et de ses avatars, le retour à un véritable système de protection sociale (CAF, Assurance-maladie, Assurance-chômage) porté par les valeurs du paritarisme, la protection de la formation professionnelle et de ses principaux opérateurs et il s'engage à soutenir, y compris par la grève, toute action en ce sens.

Le congrès rappelle son attachement indéfectible à l'école laïque et républicaine. Il exige l'abrogation de la loi de Refondation de l'école et toutes les lois qui en

.../...

découlent (réforme du collège ; réforme des rythmes scolaires).

La République est mise à mal : 49.3 au niveau de l'état et gouvernance autoritaire dans les entreprises privées et publiques, dans les administrations, ne rendront jamais des textes et lois contestés et contestables, légitimes.

Le congrès dénonce une dérive autoritaire aveugle renvoyant tout un chacun à un isolement dangereux contextualisé par une loi de territorialisation qui chaque jour éloigne un peu plus le citoyen de l'ensemble des interlocuteurs du quotidien et le déshumanise.

Militer dans un esprit libre, indépendant, revendicatif et organisé

Les adhérents de l'UD FO de la Marne réunis en congrès ici ce jour rappellent leur attachement indéfectible à la charte d'Amiens.

À ce titre, et à la veille d'échéances électorales nationales, le congrès revendique son attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale.

La loi de 2008, loi des partisans du syndicalisme rassemblé, honni par FO et en contradiction absolue avec la charte d'Amiens, visait notamment notre organisation. RATÉ.

Force Ouvrière est là et bien là, héritière du vrai syndicalisme et radicalement opposée au consensualisme lâche qui voudrait notabiliser le militantisme.

Obtenir, que pour exister, un accord doit exclusivement répondre au critère majoritaire n'a donc pas suffi, et le principe de faveur déjà mis à mal en 2008 a donc été tout simplement abandonné par la loi Travail.

Reste que le BIT (Bureau international du travail) a jugé certains articles de la loi de 2008 sur la représentativité contraires aux conventions internationales de l'OIT (Organisation internationale du travail), que la confédération met tout en œuvre pour poursuivre ce combat désormais adossé au combat

juridique qui s'ouvre dans le cadre de la loi Travail, loi scélérate et ultra minoritaire.

Le congrès s'engage à soutenir toutes ces actions et rappelle que notre premier devoir de militant est de participer au développement de FO notamment dans le cadre d'échéances électorales telles que les élections TPE actuellement en cours.

Le congrès rappelle son attachement à la notion de mandat, au caractère confédéré de notre organisation, et au caractère interprofessionnel, seul garant de progrès pour TOUS.

Le congrès rappelle la nécessité impérieuse pour tout militant FO et plus encore pour les dépositaires de mandats que ceux-ci soient électifs ou désignatifs, de s'investir au sein des instances interprofessionnelles (UL, UD). C'est l'engagement pris dans le cadre du mandat accepté.

Le congrès s'engage à défendre l'emploi et la formation de celles et ceux qu'il représente, à maintenir coûte que coûte des présences au plus près des travailleurs des secteurs publics et privés via les syndicats, les UL, les permanences AFOC et tout ce qui pourra être développé pour garantir une présence de terrain.

Le congrès s'engage à défendre et préserver les conditions de travail mises à mal par la révolution numérique, les réorganisations incessantes et la métropolisation (Loi NOTRe, Nouvelle organisation territoriale de la république).

Pour cela le congrès rappelle que seule une présence syndicale active, revendicative et de proximité est à même de lutter contre un syndicalisme de service, qui collabore à l'institutionnalisation rampante des autres organisations syndicales.

Le congrès s'engage à développer des actions d'information avec l'appui de ses partenaires ici présents, partenaires institutionnels et confédéraux

Le congrès s'engage à permettre la formation militante de ses représentants et adhérents via les instituts du travail et le CFMS et l'AFIP.

.../...

Le congrès rappelle que Force Ouvrière c'est vous, ici présents, ce sont nos militants et militantes. Chacun d'entre nous au quotidien porte notre organisation.

En pleine campagne pour les élections TPE, parce que nous sommes convaincus que les salariés ont plus que jamais besoin de FO, sans hésitation aucune, appelons à voter FO, appelons les salariés à rejoindre nos rangs, celui du syndicalisme libre et indépendant, le syndicalisme de la Confédération générale du travail Force Ouvrière.

Conclusion

Combattre et revendiquer, un pied dans l'entreprise un pied dans l'interpro pour collectivement faire progresser les droits de chacun.

Offensif et déterminé, le congrès de l'UD FO de la Marne appelle tous ses militants à :

S'investir et s'approprier les actions mises en œuvre par leur syndicat, leur UL et leur UD : mobilisation, temps forts annuels (AG, Foire de Chalons...)

Se développer en créant de nouvelles sections, de nouveaux syndicats, en multipliant les adhésions, en se revendiquant syndiqué(e) Force Ouvrière, et fier(e) de l'être.

Se renforcer par une présence de terrain et de proximité interprofessionnelle.

Revendiquer l'augmentation générale des salaires, pensions et allocations et Revendiquer le rattrapage et l'amélioration du pouvoir d'achat.

Revendiquer l'accès aux soins et la même médecine pour tous.

Revendiquer l'accès à une formation initiale et continue de qualité pour tous.

Revendiquer la fin de la précarisation généralisée des travailleurs et le retour à l'emploi pérenne encadré dans un CDI.

**Vive Force Ouvrière,
vive l'union départementale
Force Ouvrière de la Marne !**

En ce sens, et pour toutes ces raisons, l'UD FO de la Marne décide ce 10 novembre, en soutien aux camarades de l'UD de l'Eure, la motion suivante :

« Les bourses du travail, depuis la loi de 1884, sont le lieu d'expression et de vie de la république sociale, de l'indépendance et de la liberté des travailleurs.

Hier 9 novembre a eu lieu une journée de mobilisation dans les rues d'Evreux théâtre de la mort programmée de la Bourse du travail de cette ville.

Réunis, en congrès le 10 novembre 2016 à Epernay, les adhérents et militants Force Ouvrière de l'UD de la Marne apportent solennellement leur soutien fraternel à l'ensemble des camarades de l'UD FO de l'Eure. Résister à cette nouvelle attaque contre les droits syndicaux à l'échelle interprofessionnelle seule garante de progrès collectifs pour tous les travailleurs est un devoir de chaque militant Force Ouvrière ».

**RÉSISTER
ET NE PAS LÂCHER**

ALOR CONTINUONS À MARTERLER NOS REVENDICATIONS



FO

force-ouvriere.fr

INTERVENTIONS DU CCN

29 SEPTEMBRE 2020

Cher(e)s camarades,

Je vous apporte comme il se doit le salut fraternel de l'Union départementale des syndicats de la Confédération générale du travail Force Ouvrière de la Marne pour ce CCN très attendu.

Très attendu, au regard des difficultés que nous traversons.

Très attendu, au regard de la situation qui est faite aux travailleurs.

Très attendu, au regard des attaques portées contre notre modèle républicain et les libertés fondamentales qui en sont le socle.

Ce salut fraternel est loin d'être une simple formalité, il est empreint de notre histoire, une histoire ou les débats face à ce qui ressemble de plus en plus, comme nous l'a régulièrement rappelé le camarade et secrétaire confédéral LEGAGNOA, à un changement de paradigme, mais pas seulement pour ce qui concerne la protection sociale.

C'est un changement de paradigme de toute la société, un changement sans fondement démocratique, un changement dans un état en situation de guerre selon les propres mots du chef de cet État.

Un tel changement engendre, et nécessite, des débats, débats qui doivent avoir lieu ici entre nous avec peut-être parfois quelques vivacités mais fraternellement.

Alors sans m'appesantir sur les remerciements, (pas le temps, mes 4 minutes sont déjà bien entamées et j'ai pas fini), je tiens à saluer, au nom de mes camarades, le travail réalisé dans un contexte de terreur diffuse et insidieuse, et saluer plus encore la reprise de nos instances en présentiel et dans le respect des plus fragiles d'entre nous, et ce contrairement à la volonté à laquelle tous les militants font face : le confinement perpétuel, à perpétuité pourrait-on dire, des instances et des négociations.

Je vous livre donc, en vous citant un extrait de la déclaration de la CE de l'UD qui s'est tenue hier 21 septembre, ce que les camarades de la marne souhaitent vous porter :

« (...) Aujourd'hui, la CE de l'UD Cgt-FO MARNE l'affirme, le combat des travailleurs est une question de survie collective, et les travailleurs démontrent malgré un climat délétère,

.../...

répressif et angoissant toute leur volonté de conserver « quoiqu'il en coûte » notre modèle républicain ou l'égalité, la fraternité et la liberté ne sont pas que de vagues mots conçus dans un quelconque cabinet de marketing politique. Ce modèle qui nous garantit à tous le droit à la santé, à l'éducation, aux loisirs, au logement, à la culture et à une alimentation digne de ce nom. Avoir faim, comme cela a été le cas pour les plus fragiles d'entre nous en ce funeste printemps 2020, ne devrait même pas exister au cœur de la 6^{ème} puissance mondiale. (...) »

Avoir faim, avoir peur pour sa santé, pour son travail, pour l'avenir de nos enfants, pour faire face à la vieillesse de nos parents, pour notre retraite...

Avoir peur ; être terrorisé par une propagande qui ne s'arrête jamais et prend l'apparence de l'information mais « en même temps » être appelé à se fondre, uni, dans cette terreur, pour soi-disant négocier c'est tout simplement ce qui s'appelle « *un jeu de dupe* » dans lequel nous nous épuiserons, dans lequel nous nous épuisons.

Quand les libertés fondamentales, le droit d'expression, le droit de rassemblement, le droit de manifester, le droit de s'opposer, le droit à l'éducation laïque et gratuite, le droit à la santé et son réel accès pour tous quelque soit son âge, le droit à un travail tel que porté par la déclaration des droits de l'homme de valeur constitutionnelle ... sont attaqués, de quelle pratique contractuelle parlons-nous ? Une pratique contractuelle le fusil sur la tempe ? Une pratique contractuelle dans un contexte de répression syndicale ?

Ce n'est plus de la négociation, c'est du chantage.

Un chantage qui s'abat sur nos camarades que des ordonnances et autre lois Travail, sans parler de la mortifère loi sur la représentativité, ont dramatiquement isolés.

Un chantage qui de fait, par un effet "domino" lié en particulier à la diminution drastique des moyens syndicaux, s'abat sur les UD, se cumulant qui plus est, pour un grand nombre d'entre elles, aux difficultés de locaux ou autres joyeusetés du quotidien, y compris donc maintenant pour pouvoir assurer, sanitairement parlant, les formations au sein des UD, formation pourtant indispensables, en termes de formation bien sûr, mais aussi en termes de cohésion de l'organisation, de vie militante tout simplement.

Alors plus que jamais il nous faut nous serrer les coudes pour faire vivre la volonté de 2018 : celle de RÉSISTER.

Or, ce n'est même plus la couleur de la corde qu'on nous demande de négocier mais la vitesse à laquelle elle va se resserrer autour de notre cou pour nous pendre.

Est-ce là notre rôle, notre mandat ?

Pour l'UD 51 c'est un non franc et ferme.

C'est le refus de cette servitude vers laquelle on veut nous ramener par une précarisation galopante qui revêt bien des formes : augmentation exponentielle des CDD et autres contrats courts et ultra courts quasiment un retour au contrat journalier, ubérisation, sorte de « *missionnement* » dans la recherche, remise en cause des statuts, et allez j'ose le dire, et même si ce n'est pas mon champ, y compris le développement des franchises et autres systèmes face à l'artisanat traditionnel

C'est le refus de participer à la « *division* » de la classe ouvrière à coup de prime Covid, de soi-disant privilégiés en télétravail quand d'autres sont sacrifiés au front du fait de politiques qui amènent notre système de soin à devoir trier les malades en échange de quelques applaudissements tous les soirs à 20 heures.

.../...

C'est le refus de ce nouveau monde et ses solutions de confinement digne du moyen-âge, son retour sur la gratuité de l'école alors que des milliards sont dilapidés notamment par le CICE qu'aucun militant ne peut sérieusement cautionner

Même l'APLD (Activité partielle (sic !) de longue durée) doit nous poser question et nous nous devons d'exiger des garanties afin de ne pas « à l'insu de notre plein gré » pérenniser une nouvelle façon de travailler « Revenu du travail/aide de l'état » qui n'est pas très loin d'un revenu universel garantissant une main d'œuvre corvéable à la discrétion du pouvoir patronal... journaliers, on vous dit.

Mais surtout et pour clore cette intervention en restant fidèle au mandat que m'ont remis les membres de la CE « (...) **Relevons la tête avec dignité, le peuple travailleur a démontré sa volonté et son courage, ses organisations ne doivent pas céder à la peur (...)** ».

Parce que c'est aussi un fait, ce géant a bien des pieds d'argile.

C'est ainsi qu'Anthony SMITH, inspecteur mis à pied pour avoir avec la section FO de l'association d'aide à domicile ARADOPA de Reims, oser réclamer des masques... trop tôt. À cette époque les masques étaient inutiles. Anthony, placardisé sur décision de la ministre, a retrouvé ses fonctions d'inspecteur du travail.

C'est ainsi que dans Pôle-emploi, entreprise dans laquelle je suis en mandat, après un bras de fer y compris avec la chaise vide, on assume, nous avons réussi à déconfiner les instances.

C'est ainsi que le SEGUR a été arraché.

C'est ainsi, en relevant la tête, en soutenant tous les camarades en lutte, y compris quand c'est face à la justice que nous serons fidèles à la Confédération générale du travail Force Ouvrière.

Oui c'est bien aussi de perspectives combatives, porteuse d'espoir, que les travailleurs ont besoin. C'est bien là que nous sommes attendus, c'est là la force d'une organisation syndicale.

Vive L'union départementale des syndicats de la Marne,

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière,

Vivre le Syndicalisme Libre et Indépendant.

27 MARS 2019

Cher(e)s camarades,

Au nom de la Commission exécutive de l'Union départementale des syndicats Force Ouvrière de la Marne je vous apporte un salut fraternel volontaire, résistant et combatif.

Résistant et combatif car c'est de cela que je suis chargée de vous « *entreprendre* », oui oui, j'ai bien dit « *vous entreprendre* » et tant pis pour les activistes du sexisme et leur langage policé et féminisé, euh pardon « *inclusif* ». Car, comme l'a dit un camarade la novlangue technocratique est une arme alors même que les femmes sont les plus touchées par le temps partiel imposé et l'ensemble des contre-réformes en cours à commencer par celles qui visent à détruire les retraites.

Résistant et combatif, car c'est pour vous porter une vive volonté d'un retour à la lettre des orientations votées à la quasi-unanimité, il y a presque un an, plébiscitées pourrait-on dire dans le nouveau réac-monde, par les syndicats de notre organisation réunis en congrès à Lille en avril dernier.

Résister, Revendiquer, Reconquérir.

Décidément cela ne peut se résumer à un slogan mis au fronton du 141 avenue du Maine, et à une participation même a minima, même pour dénoncer, à la série lénifiante des concertations et autres réunions d'un dialogue social qui fait de nous, in fine, au mieux de passifs collaborateurs satisfaits de participer même sur un strapontin, même après avoir été raillés publiquement pour ne pas dire littéralement humiliés.

Certes cela n'est pas nouveau et loin d'être spécifique à ce chef de l'État.

Cela fait des années que le mépris est érigé en mode de gouvernance. De « *casse-toi pov'con* » au « *gaulois réfractaires* » en passant par les « sans dents » sans oublier « *le bruit et l'odeur* », c'est un poison qui se diffuse depuis des dizaines d'années.

Et on s'étonne du mouvement social des gilets jaunes ?

Et on s'étonne de la violence ?

Et on s'étonne de l'abstention galopante aux élections politiques, abstention qui touche désormais les élections professionnelles ?

Mes camarades, les militants de l'organisation me disent, nous disent, « *ressaisissons-nous* » avant d'être les victimes du dédagisme institutionnel parce que, dociles élus, nous sommes identifiés à « *l'insu de notre plein gré* » comme corps intermédiaire, et donc par conséquent comme rouage du pouvoir que celui-ci soit politique, patronal voir cultuel si la laïcité est touchée.

Cessons une participation qui nous compromet alors même que tout est décidé, que tout est orchestré, construit, y compris en termes calendaire et de miettes à lâcher, pour que, au cœur des dorures rien ne vienne réellement restreindre en quoi que ce soit les contre-réformes en cours, la destruction pierre après pierre de tout ce qui a été construit pour et par les travailleurs

10 VOIX, sur 110, pour les salariés au sein du conseil d'administration quadripartite de France Compétence ??

En clair un strapontin indigne de celles et ceux que nous représentons, indigne des intérêts particuliers des travailleurs, seuls intérêts que nous portons et qu'une tentative de « *charte déontologique* » au sein de cet organisme de contrôle et de main mise sur un pan entier de la vie des travailleurs, tente d'éradiquer.

Qu'allons-nous y faire si ce n'est devenir complices de fait (un mot à la mode ces temps-ci pour casser du manifestant et détruite les libertés fondamentales de notre République une et indivisible) ?

Autre exemple, après l'échec programmé des « *négociations* » non nécessaires, non demandées ni même souhaitées, de l'Assurance chômage, bilatérales et concertations sont désormais à l'ordre du jour du calendrier social. Et nous allons nous y plier de bonne grâce ? Même de mauvaise grâce ce n'est, pour la Commission exécutive de l'UD de la marne, tout simplement pas possible, inenvisageable mes camarades. Avez-vous entendu le chef de l'État, sur fond de week-end au sport d'hiver avec maman, vous savez ce sale gosse qui s'amuse actuellement suite au coup de pied qu'il a mis dans la fourmilière, de la panique semée tant dans les partis politiques exsangues, que parmi les représentants du patronat et les représentants des salariés, l'avez-vous entendu donc railler des négociations, qu'il s'est évertué à faire capoter. Je cite : « *On a dit aux partenaires sociaux : trouvez-nous une solution pour le chômage, vous êtes autour de la table, vous êtes responsables alors même que les syndicats ne financent plus le chômage, c'est le contribuable. Comme c'est difficile, ils ont rendu hier au gouvernement la copie* » (plateau de BFM - 22 février).

À tout cela, nous réagissons. Et bien, très bien même ! Cela n'est pas le problème.

Le problème c'est que les dégâts sont faits, nous sommes disqualifiés !!

L'ordre moral est partout. On nous dit comment manger, comment dormir, comment nous habiller, comment parler, comment penser mais on ne taxe toujours pas le kérosène, on pille la forêt amazonienne, on développe l'huile de palme,...

On dit aux enseignants qu'ils ont un devoir d'exemplarité mais on parle de respect de la vie privée d'un ministre de l'intérieur qui se fourvoie la veille d'une journée de mobilisation sociale annoncée partout comme majeure !

Au sein de Pôle-emploi, puisque c'est mon autre casquette, sachez qu'on place de jolis tableaux de moralité sur le RESPECT, la SOLIDARITÉ et la CONFIANCE alors même qu'on individualise, isole, pressure et met la méfiance pour ne pas dire la défiance et le contrôle au cœur de tous les projets, au cœur des nouvelles formes de management enseignées à « *l'université du management* » et bientôt déployées au-delà de pôle-emploi par cette dite université.

On appelle les personnels des rectorats de Caen et Rouen, en lutte légitime et citoyenne contre la fusion de ces 2 académies, à un devoir d'obéissance hiérarchique.

La France est brocardée, condamnée, dénoncée par l'ONU, Amnesty International, le Conseil de l'Europe et placée au même niveau que des états tels que le Soudan !!

Oui, c'est un fait, la situation est devenue très politique et dangereuse pour la démocratie.

Reste à ne pas se tromper sur les auteurs de trouble.

Reste à définir, redéfinir, se remémorer pourquoi nous existons, pourquoi nous sommes nés en 1947.

Nous sommes les représentants des intérêts exclusifs et particuliers des salariés, libres et indépendants.

Nous sommes la Confédération générale du travail Force Ouvrière

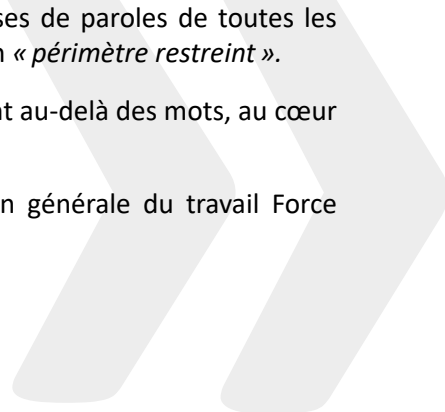
Nous ne pouvons plus participer de ce cirque, le curseur est aujourd'hui arrivé au bout.

Dénoncer et condamner ne suffit plus et qui plus est nous occupe à temps plein nous éloignant de nos mandants.

En lieu et place, mes camarades, les militants nous disent, à toutes les strates de l'organisation, Informons en multipliant les tractages aux portes des grands messes du dialogue blablasocial, des entreprises, des établissements publics, des administrations, Partons à la rencontre des salariés, fonctionnaires, retraités, étudiants, locataires, organisons des prises de paroles de toutes les couleurs sur les places publiques tant qu'elles ne sont pas toutes en « *périmètre restreint* ».

Pour que ces beaux mots, Résister, Revendiquer, Reconquérir, soient au-delà des mots, au cœur de notre réflexion et au cœur de nos actions.

Vive le syndicalisme libre et indépendant ; Vive la Confédération générale du travail Force Ouvrière.



Pour l'année judiciaire 2020, FO préside les conseils de prud'hommes de Châlons-en-Champagne et de Reims.

Ainsi, en complément de l'article de L'Union paru dans l'édition châlonnaise le 5 février dernier et reproduit en page précédente, retrouvez ci-après les discours de Dominique BONNAIRE, président général du conseil de prud'hommes de Châlons-en-Champagne, et Michel CONFORTI, président général du conseil de prud'hommes de Reims, que nous félicitons tous les deux pour leur engagement militant constant depuis des années.

AUDIENCE SOLENNELLE LE 28 JANVIER 2020 ALLOCUTION DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL MONSIEUR DOMINIQUE BONNAIRE CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Mesdames et Messieurs je vous présente tous mes meilleurs vœux de Santé et d'épanouissement personnel pour vous-même et vos proches.

Je remercie tous les conseillers du collège salariés de m'avoir une nouvelle fois confié la présidence.

Je remercie également les conseillers du collège employeurs d'avoir élu Madame Nathalie BIEN en qualité de vice-présidente, avec qui, je n'ai pas de doute, la mission que vous nous avez confiée sera assumée au mieux en collaboration constante avec Madame Anne-Marie PARROT, Cheffe de Greffe déléguée.

Il me revient donc de présenter les vœux du Conseil pour 2020.

.../...

Le premier est de souhaiter vivement que le poste d'adjoint administratif soit occupé d'une façon pérenne et permanente ; nous saluons Madame France HABERT en cette qualité qui s'est impliquée dès le premier jour de prise de fonction.

Le deuxième est de souhaiter que les travaux du bâtiment puissent se dérouler normalement sans porter de troubles excessifs au travail de tous les agents et des juges du tribunal de commerce et du conseil de prud'hommes. Nous souhaitons à ce titre que l'ensemble des justifiables et leurs conseils puissent être accueillis dans de bonnes conditions.

Le troisième vœu est de porter une attention particulière sur la réparation intégrale des licenciements jugés sans cause réelle et sérieuse.

En effet, aujourd'hui, nous pouvons affirmer et regretter que la réparation de la perte injustifiée de l'emploi soit devenue une réparation forfaitaire et limitée.

Rappelons-nous que l'objectif officiel était de rendre les règles régissant la relation de travail plus prévisibles et plus sécurisantes pour l'employeur notamment lors de la rupture du contrat de travail.

C'est ainsi que les dispositions relatives à la réparation financière des irrégularités de licenciement ont été mises en œuvre, d'une part, et, d'autre part, en fixant un référentiel obligatoire, établi notamment en fonction de l'ancienneté, pour les dommages et intérêts alloués par le juge en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Nous avons suivi les actualités et les différentes tentatives de résistance qui ont eu pour effet de confirmer, hélas, l'application de ces barèmes.

À mon avis, la première réparation en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse est la réintégration. Or, même si le juge peut la proposer, l'une ou l'autre des parties peut la refuser. En réalité, le juge ne propose pas la réintégration alors que le salarié injustement licencié devrait pouvoir retrouver son emploi.

En appliquant la réparation par l'indemnisation encadrée et limitée dans son quantum, le Code du travail déroge aux règles de droit qui prévoient que la réparation d'un dommage doit tendre vers une réparation intégrale.

En effet, la Cour de Cassation civile 2^{ème} chambre du 28 octobre 1954 expose que *« le propre de la responsabilité civile est de rétablir aussi exactement que possible l'équilibre détruit par le dommage et de replacer la victime dans la situation où elle se serait trouvée si l'acte dommageable ne s'était pas produit. »*

Or les décrets du 23 novembre 2016 ont édictés des barèmes indicatifs d'indemnisation forfaitaire qui peuvent être mis en œuvre par le juge lors de la conciliation. Il me semble qu'aucune évaluation de cette mise en œuvre n'ait été réalisée.

L'article L 1235-3 du Code du travail fixe donc des plafonds d'indemnisation qui sont déterminés sur la base du nombre d'années d'ancienneté du salarié dans l'entreprise.

Ces plafonds ne sont plus déterminés à compter de trente années.

Il est vrai qu'à l'avenir, une ancienneté de plus de trente ans dans la même entreprise sera une situation exceptionnelle même en tenant compte de l'âge auquel le salarié pourrait prétendre à ouvrir ses droits à la retraite sans décote et même avec l'allongement de la durée du travail.

.../...

Les plafonds de la forfaitisation de ces barèmes ont été calculés sur la base de la moyenne des condamnations. C'est pourquoi ceux-ci devraient être demandés et accordés dans la mesure où ils ne visent que la sanction financière d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse basée uniquement sur l'ancienneté et non sur les préjudices subis.

En effet, cet article précise uniquement que *« si l'une ou l'autre des parties refuse cette réintégration, le juge octroie au salarié une indemnité à la charge de l'employeur, dont le montant est compris entre les montants minimaux et maximaux fixés dans les tableaux. »*

C'est ainsi que la réparation d'un préjudice distinct peut être sollicité en motivant les différents éléments du préjudice subi comme :

- la qualification du salarié,
- sa situation sociale,
- son âge,
- la situation de l'emploi au niveau local ou dans le secteur d'activité,
- les difficultés à retrouver un emploi pendant plusieurs mois voire plusieurs années,
- l'absence de formation professionnelle continue que l'employeur se serait abstenu de dispenser au salarié licencié,
- la difficulté de réapprendre,
- l'impact mental et moral, la souffrance du salarié et les répercussions sur chaque membre de sa famille,
- et sans doute prochainement, l'impact sur le montant de sa retraite, etc.

Pour répondre à l'impératif de réparation adéquate et appropriée du préjudice, il revient donc au Conseil d'apprécier la nécessité d'allouer une indemnité supérieure au barème.

Pour clore ce propos, je vous suggère quelques réflexions...

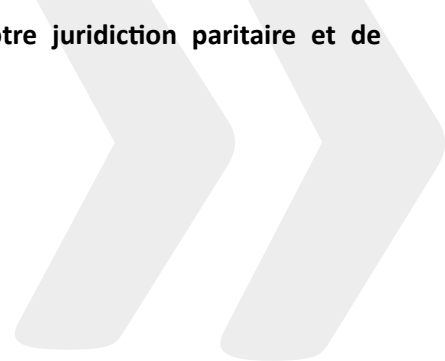
- Ces évolutions sur le droit du travail font naître des interrogations sur ce que nous vivons aujourd'hui.
- Ces dispositions forfaitaires est bien de nature à éroder la citoyenneté dans notre République.
- Cette crise de la citoyenneté ne se nourrit-elle pas d'une crise de la citoyenneté dans l'entreprise et dans le travail ?
- Cette situation n'est-elle pas aussi le résultat de l'absence d'attractivité, de l'absence d'intérêt du travail et de l'absence de reconnaissance ?

Enfin, le dernier vœu est de souhaiter que, dans le cadre des études et des projections qui sont menées aujourd'hui sur une recomposition géographique des conseils et des sections, **nous devons avoir un rôle déterminant à jouer pour conserver l'autonomie et la spécificité de notre juridiction prud'homale aujourd'hui attachée au sein du tribunal judiciaire.**

Ensemble, engageons-nous à tout faire pour préserver notre juridiction paritaire et de proximité.

Je vous remercie de votre attention.

Je déclare ouverte l'année judiciaire 2020.



CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE REIMS

AUDIENCE SOLENNELLE DU 27 JANVIER 2020

DISCOURS DE MICHEL CONFORTI

Mesdames Messieurs, Mesdames Messieurs les personnalités présentes, j'ai le plaisir de vous présenter tous mes vœux de bonheur, de réussite et surtout de santé, à l'aube d'une nouvelle année qui s'annonce d'ores et déjà riche et complexe en événements de tout bord.

Ma candidature au poste de président du conseil de prud'hommes de Reims a été longuement réfléchie, d'abord au sein de mon foyer, de mes amis et de mes collègues de notre conseil assis tout autour de moi.

Je ferai de mon mieux pour accomplir cette mission avec l'aide de notre vice-président Jean-Luc Germain, des conseillers de notre conseil et du personnel du greffe, car comme dit lors de notre assemblée générale : « *c'est un travail d'équipe* ».

Cette candidature fut approuvée lors de notre assemblée générale du lundi 20 janvier dernier par l'ensemble des conseillers et je les remercie encore de leur confiance.

Étant un passionné d'histoire, j'aimerais vous emmener avec moi quelques instants pour remonter le temps et découvrir ou redécouvrir les origines des conseils de prud'hommes.

C'est sous le règne de Philippe le Bel que furent constitués les premiers conseils de prud'hommes. En l'an 1296, le conseil de la ville de Paris créa vingt-quatre prud'hommes et les chargea d'assister le prévôt des marchands et les échevins afin de juger, en dernier ressort, les contestations qui pouvaient s'élever entre les marchands et les fabricants qui fréquentaient les foires et les marchés établis à cette époque ; ils allaient, de plus, faire la visite chez les maîtres et peuvent être regardés, par-là, comme l'origine des gardes et jurés établis postérieurement dans chaque communauté d'arts et métiers. Pendant près de deux siècles, la ville de Paris posséda seule des prud'hommes.

C'est le 18 mars 1806 qu'une loi créant un conseil de prud'hommes à Lyon est promulguée par Napoléon 1^{er} puis complétée par un décret le 3 juillet de la même année. Des tribunaux favorisant la conciliation entre les fabricants de soie et les ouvriers lyonnais (canuts) existaient déjà et servirent d'exemple. À Paris, un conseil de prud'hommes pour les industries métallurgiques est créé en 1845, puis en 1847 des conseils de prud'hommes pour les tissus, pour les produits chimiques et pour les industries diverses.

La République remanie la législation des prud'hommes par une loi du 27 mai 1848, qui confère à l'institution un élément fort de sa forme actuelle avec l'apparition du paritarisme (« *employeurs* » et « *salariés* » rendant ensemble les décisions). La loi de 1848 déclarait électeurs pour les conseils de prud'hommes tous les patrons, chefs d'atelier, contremaîtres, ouvriers et compagnons âgés de 21 ans et résidant depuis six mois au moins dans la circonscription du conseil de prud'hommes. Elle déclarait les mêmes éligibles, s'ils savaient lire et écrire et s'ils étaient domiciliés depuis un an au moins dans la circonscription du conseil.

Elle rangeait dans la classe des patrons les contremaîtres, les chefs d'atelier et tous ceux qui payaient patente depuis plus d'un an et occupaient un ou plusieurs ouvriers. La présidence

.../...

donnait voix prépondérante, mais elle durait 3 mois et était attribuée alternativement à un patron et à un ouvrier, élus chacun par leur collège respectif. Les audiences de conciliation devaient être tenues par deux membres : l'un patron, l'autre ouvrier ; quatre prud'hommes patrons et quatre prud'hommes ouvriers devaient composer le bureau général ou de jugement.

La loi spécifiait que le nombre des prud'hommes ouvriers serait toujours égal à celui des prud'hommes patrons et disposait que chaque conseil aurait au moins 6 membres et 26 au plus. Il était procédé à deux élections : dans la première, ouvriers et patrons nommaient un nombre de candidats triple de celui auquel ils avaient droit ; dans la seconde, qui était définitive, les ouvriers choisissaient, parmi les candidats patrons, les prud'hommes patrons, et les patrons choisissaient à leur tour les prud'hommes ouvriers sur la liste des candidats ouvriers.

Ainsi, au cours du XIX^e siècle, les conseils de prud'hommes s'ancrent dans le paysage judiciaire et social de la France. Leur nombre augmente – celui de Paris étant créé en 1844/1847 – pour dépasser les quatre-vingts au milieu du siècle. La procédure préalable de conciliation aboutit (à cette époque) dans 90 % des cas et les jugements s'efforcent de développer des jurisprudences sur la base des usages locaux. De ce fait, les prud'hommes suscitent l'intérêt du mouvement ouvrier : en 1848, tous les ouvriers deviennent électeurs et éligibles et, en 1880, le président et le vice-président sont élus selon le système de la parité. Une loi de 1905 supprime la voix prépondérante du président et transfère les appels des tribunaux de commerce aux tribunaux civils. Pendant leur deuxième siècle d'existence, les conseils de prud'hommes ont été étendus à de nouvelles professions, ouverts aux femmes (1907-1908) et aux étrangers ; ils sont devenus des éléments de la démocratie sociale.

En 1907, une loi est votée et met en place une véritable juridiction sociale, reconnue compétente en matière de contentieux individuels du travail.

Une réforme mise en œuvre en 1979, la loi Boulin, généralise l'institution : tant sur le plan géographique, que dans la couverture des branches d'activités ; une ultime mesure législative interviendra 3 ans plus tard pour réduire ces mandats électoraux à 5 ans.

Une ordonnance est prise en 2016 qui supprime les élections qui permettaient jusque-là de choisir les représentants salariés et patronaux et de mesurer la représentativité des différentes organisations. La désignation des conseillers prud'hommes est désormais confiée à des organisations qui tirent leur légitimité d'un processus de reconnaissance par l'État et non plus du scrutin.

Il en existe aujourd'hui 210.

Ensuite, les différents gouvernements successifs ont considérablement modifié le Code du travail et le fonctionnement de nos conseils en supprimant nombre de conseils de Prud'hommes, puis le timbre dématérialisé lors de la saisine, puis finalement retiré un certain temps après...

Dernièrement les ordonnances « *MACRON* » ont fixé un plafond pour indemniser un licenciement contesté au conseil de prud'hommes, chacun en fera son opinion...

Récemment, la cour d'appel de Reims a entrouvert une porte laissant la possibilité aux conseillers prud'hommes d'aller au-delà du barème pour indemniser le préjudice subi.

Je tiens à remercier Jean-Luc Germain et Gérard Gombert, respectivement Président et vice-président sortants pour l'accomplissement de leurs mandats en 2019.

Je félicite Jean-Luc Germain pour son élection en tant que vice-président de notre conseil pour l'année 2020 et suis heureux de faire équipe avec lui.

Je finirais par remercier notre personnel du greffe pour leur travail accompli, pas toujours dans de bonnes conditions, leur disponibilité et leur grande gentillesse.

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE RELATIVES A LA PROPOSITION DE RÉPARTITION DES EFFECTIFS DES CPH

Préambule

Dès le mois de janvier 2020, lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle, le sujet de la répartition des effectifs a fait l'objet d'un échange entre tous les conseillers.

Il est alors suggéré à chacun des participants de réfléchir sur ce projet et de faire part des observations et positions qu'elles soient individuelles ou émanant de l'organisation syndicale ou professionnelle.

Le 11 mars 2020, alors que la direction des services judiciaires restitue les travaux du groupe de travail en un projet comportant les propositions de répartition des effectifs des CPH, notre Conseil n'en est pas informé.

L'année 2020 s'est écoulée avec son flot de préoccupations sanitaires qui ont en quelque sorte enterré les échanges.

Le 6 novembre 2020, s'est tenue une réunion des conseils de prud'hommes du ressort de la cour d'appel de Reims en présentiel et en visio-conférence.

Notre CPH avait préalablement posé ce sujet à l'ordre du jour de cette réunion.

C'est ainsi que monsieur le premier président a indiqué s'être renseigné et nous a informé qu'il ne s'agit pas d'un projet mené en commun par le conseil de la prud'homie et le ministère.

Le 20 novembre 2020, les présidents et vice-présidents des conseils de prud'hommes sont informés par mail émanant de monsieur le premier président de la cour d'appel du projet sur la répartition des effectifs qui a été mené par un groupe de travail.

Il nous est demandé d'adresser, avant le lundi 7 décembre 2020, nos observations sur ce projet.

Le 2 décembre 2020, un bureau administratif s'est tenu en présentiel, au lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire, ceci afin de respecter scrupuleusement les directives relatives aux gestes barrière et à la distanciation, ceci aux fins de recueillir les observations des conseillers qui avaient préalablement reçu toutes les informations nécessaires à ce titre.

Le président et la vice-présidente présentent ci-après les observations recueillies concernant l'éventuel impact prévu sur le CPH Châlonnais :

Sur la suppression de la section encadrement

Les conseillers ne comprennent pas du tout cette proposition dans la mesure où les 18 nouvelles affaires pour l'année 2019, certes en diminution par rapport aux années 2017 et 2018, ont largement été prises en compte par les conseillers qui se sont trouvés bien occupés aux fins de rendre des décisions motivées.

La disparition de cette section va avoir un impact négatif sur les justiciables et leurs conseils (avocats) qui seront dans l'obligation de répercuter les frais supplémentaires engendrés par les déplacements sur Reims.

La disparition d'une section entière d'un conseil de prud'hommes est un handicap que les conseillers locaux devront supporter à moins de trouver exclusivement des volontaires aux mandats de la région rémoise.

La disparition de cette section est une amputation d'un SERVICE PUBLIC qui doit être totalement préservé sur le

.../...

territoire châlonnais qui doit répondre aux attentes des Citoyens.

La suppression de la section de l'encadrement du conseil d'Epernay est de même nature que celle de Châlons qui se verrait fonctionner avec seulement trois sections, ceci encore une fois à la charge du CPH de Reims.

Sur l'apport de l'activité de la section agriculture de Reims vers la section agriculture de Châlons

La formule « *déshabiller Pierre pour habiller Paul* » est l'expression d'incompréhension alors que le nombre d'affaires augmente depuis 2017 et 2018 passant de 10, puis 11 à 16.

Quand bien même le CPH de Châlons se situe au centre du département de la Marne, le regroupement en une section unique agriculture au sein d'un seul CPH constitue un nouvel handicap et des difficultés engendrant des frais de fonctionnement supplémentaires pour les justiciables et pour les conseillers.

Sur la suppression de deux postes sur la section commerce

La présence de dix conseillers pour cette section qui a toujours été dense se voit réduite de deux.

Cette section fonctionne malgré l'absence prolongée d'un conseiller salarié et recherche actuellement des conseiller employeurs pour pallier à d'éventuelles défections.

Sur la perte de 10 postes de conseillers

Il est annoncé avec solennité à de multiples reprises et à chaque occasion qui se présente, qu'il est nécessaire et impérieux de préserver, de pérenniser la présence des services publics au sein des territoires, ce qui est salué par les Citoyens, et que, le « *en même temps* » il est constaté la programmation de l'extinction à petit feu d'un service public qu'est la juridiction prud'homale.

Sur la notion générale de cette proposition

Il ressort que la situation du nombre de contentieux du droit du travail a fortement chuté ces dernières années du fait, notamment, de la multiplication des ruptures conventionnelles et des différentes réformes du Code du travail et de la procédure par requête.

Cette projection est considérée comme détachée de la vie quotidienne des territoires aujourd'hui, voire même sans vision des effets de la crise que nous traversons actuellement.

Alors que la situation peut complètement « *virer* » au rouge, le projet rendu le 11 mars 2020 ne pouvait pas prendre en compte l'actualité d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Il est fortement à craindre un effondrement de l'économie par la cessation d'activités commerciales, industrielles, de services, alimentaires, loisirs, etc...

Cette crise aura sans doute des répercussions sur le contentieux du droit du travail du fait de la perte d'emplois, de la réalisation de l'activité par le télétravail et ses conséquences sur les conditions d'hygiène et sécurité des travailleurs, sur les conditions de mise en chômage partiel et de leur indemnisation, etc...

Comme il est annoncé que ce projet se trouve au stade de projet et est en cours de « *récolte* » d'observations, les conseillers du CPH de Châlons en Champagne disent qu'à ce jour, il est URGENT D'ATTENDRE l'évolution de la situation sanitaire, sociale et économique de la France jusqu'à au moins la fin de l'année 2021.

C'est pourquoi,

L'AVIS du CPH de Châlons en champagne est HAUTEMENT DÉFAVORABLE

CEPENDANT, nous formulons deux propositions relatives au CPH de Châlons :

- la diminution de deux conseillers en section COMMERCE pourrait être acceptée dans la mesure où il peut être faire appel à d'autres conseillers des différentes sections.

.../...

– en ce qui concerne les sections ENCADREMENT et AGRICULTURE, nous proposons une solution expérimentale en abaissant le nombre de conseillers à six.

Ce nombre pourrait se voir augmenter selon les besoins qui se feraient sentir dans le courant du prochain mandat.

Puis une autre au niveau de tous les CPH :

lorsqu'une organisation syndicale ou professionnelle se trouve dans l'incapacité de présenter des candidats, officiellement, cette dernière devrait pouvoir déléguer son poste à une autre organisation.



C

ONTRIBUTIONS DES SECTIONS ET SYNDICATS

ARADOPA

Le syndicat FO est présent depuis des dizaines d'années au sein de l'association d'aide à domicile ARADOPA et des changements étaient nécessaires. Depuis les dernières élections du CE en 2018, nous avons voulu un renouveau de l'équipe.

Comme partout la syndicalisation est difficile mais nous avons, en plus, la difficulté que les salariées sont isolées et beaucoup d'entre elles ont des petits revenus ce qui complexifie les choses.

Quelques collègues nous ont rejoint et avec elles nous espérons pouvoir poursuivre et œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance des métiers de l'aide à domicile.

Dans notre association les sujets sont vastes. La convention collective de branche toujours pas respectée (non-paiement de ton trajet au réel, planning morcelé,...).

Profitons de ce rapport pour se féliciter d'avoir permis quelques avancées :

- l'application de la modulation avec le respect des limites hautes et basses,
- la mise en place du droit d'expression,
- un accord pour une compensation lié au temps de trajet domicile 1^{ère} intervention.

La fin d'année 2019 et l'année 2020 fut particulièrement mouvementée avec les élections CSE, notre bataille contre la CFDT, les attaques face à la déléguée syndicale qui est désormais entre les mains des prud'hommes.

Sans oublier le fait le plus marquant lié à la Covid avec notre inspecteur du travail suspendu, notre association est au cœur de la bataille syndicale que nous poursuivons.

FO OSDD MARNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 1^{ER} DÉCEMBRE 2017

Le syndicat OSDD de la Marne est rattaché à la FEC et regroupe des secteurs professionnels très divers. Ce Syndicat s'est mis en conformité lors de son AG du 1^{er} décembre 2017 avec la mise à jour des statuts et l'élection d'une nouvelle secrétaire et un bureau. Il regroupe des adhérents des secteurs : AG2R, Mutualité, Reims Santé au Travail, Cap Emploi et Pôle emploi.

Pôle emploi

À Pôle emploi, les élections ont eu lieu le 8 novembre 2018 pour toutes les régions. Les CSE se sont constitués au fil de l'eau début 2019 dans chaque territoire ainsi que le comité central. Force Ouvrière est bien représentée dans chaque région.

De multiples expérimentations se sont mises en place au sein du service public avec toujours la même problématique « *travailler plus sans aucune augmentation de salaire* ».

La première partie de la réforme de l'Assurance chômage n'a rien arrangé pour les agents bien au contraire. Puis arrive la Covid... pour Force Ouvrière la bataille 2020 en mars a été « *le délit d'entrave* » afin de protéger tous les agents et faire fermer les agences et les structures. Dans cette bataille aucune organisation syndicale n'a voulu suivre, nous avons été seule et nous avons gagné face à la justice, nos collègues ont été protégés et ont pu rester confinés.

Depuis le déconfinement, la direction nous éloigne par le distanciel à toutes les négociations afin de favoriser leur propre intérêt et avec la bénédiction des autres organisations syndicales trop peu représentatives comme la CFE-CGC, le SNAP, l'UNSA et la CFTC. Nous avons de nouveau bataillé et le présentiel a pu se remettre en place en septembre 2020 pour toutes les négociations.

La deuxième partie de la réforme de l'assurance chômage arrive à grand pas, il faut se préparer à nous mobiliser très prochainement.

AG2R

Après un mariage de 5 mois avec la MATMUT en 2019, le Groupe AG2R LA MONDIALE fait aujourd'hui cavalier seul dans le monde de la protection sociale en cette période de pandémie.

Le groupe est aujourd'hui embarqué dans de grands projets de restructuration à cause de la réforme de la retraite dictée par le Gouvernement.

Télétravail

L'accord télétravail a été signé à l'unanimité des syndicats le 30 mai 2018, ce qui montre que cet accord allait dans le sens de la demande des salariés. Basé sur la possibilité d'obtenir très rapidement une journée en télétravail, puis une deuxième journée possible au bout de 12 mois. Les salariés du groupe ont vite plébiscité cette nouvelle façon de travailler avant même la première vague de confinement. La première phase du déploiement a commencé pour le domaine de la retraite, puis en septembre 2019 par la partie assurance de personne (santé et prévoyance). La première phase de confinement qui a commencé mi-mars ; a modifié l'organisation du groupe et a renforcé les effectifs en télétravail permettant ainsi une continuité de services aux clients. Depuis septembre 2020, un avenant de cet accord est actuellement en négociation pour modifier entre autres les conditions d'éligibilité au télétravail, mais sans l'augmentation du nombre de jours possible, malgré une forte demande des salariés, issu d'un sondage interne, à obtenir 3 jours de télétravail possible.

.../...

La séparation de la retraite

Pour faire suite à la demande du gouvernement de simplifier le recouvrement des impôts et des cotisations sociales vers l'URSSAF, au sein de notre groupe cette démarche se traduit par la disparition à terme de :

- la gestion contentieuse qui compte 58 personnes, elles seront repositionnées progressivement en 2021 et 2022 vers des activités de la gestion entreprise ou d'autres activités de la retraite complémentaire en gestion des particuliers, CICAS et relation client ;
- l'encaissement des cotisations qui est aujourd'hui prestée.

Cette réforme implique également le transfert du personnel travaillant dans le domaine de la retraite dans chaque institution de retraite complémentaire vers une entité juridique à partir du 1^{er} janvier 2021. Pour le Groupe AG2R La Mondiale, cette mesure se traduit par le transfert de près de 1800 salariés.

Un accord de transition est aujourd'hui en discussion dans le cadre du projet d'organisation de l'activité retraite complémentaire au sein du Groupe AG2R La Mondiale comportant la délimitation du périmètre de l'activité retraite complémentaire et des activités qui y sont rattachées ainsi que de son transfert (activité, équipes et moyens associés) au sein de l'Institution de retraite complémentaire (IRC). Le but est une conservation des accords et les droits acquis pour les salariés impactés par cette séparation pour une période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

UES (Unité économique et sociale)

En Mars 2021, une unité économique et sociale regroupant les entités du GIE AG2R et l'IRC AG2R AGIRC ARRCO sera créée. Par conséquent, des élections seront organisées pour le personnel dépendant du périmètre de la retraite, avec une prise de mandat à mi-avril.

Cette UES est constituée de plusieurs sociétés juridiquement distinctes mais présentant des liens étroits et considérées comme une seule entreprise pour l'application du droit du travail et plus particulièrement de la législation sur la représentation du personnel et la conservation d'un seul CSE.

Transfert des activités de recouvrement à l'ACOSS

Ce transfert d'activité va intervenir au 1^{er} janvier 2022, avec un impact fort, pour les salariés, car de 300 à plus de 600 collaborateurs selon les scénarios envisagés seront impactés. Les activités transférées seront : celles de l'encaissement, de la gestion des soldes, du recouvrement amiable et du contentieux et l'interlocution clients.

Aujourd'hui, une première vague de 88 salariés issus de l'activité contentieuse est en cours de changement d'activité.

Reims Santé au Travail (RST)

À RST, Force Ouvrière est bien installé depuis plusieurs années, avec actuellement 6 syndiqués en son sein.

Notre syndicat a toujours été présent dans les instances DP, CE et CHSCT ; et depuis mars 2019 et les nouvelles élections, il est également présent au CSE avec l'élection de 3 élues et la désignation d'une déléguée syndicale. Il est également majoritaire au sein du service.

La grande avancée dans notre entreprise est la mise en place d'un accord télétravail en 2020, à la grande satisfaction des salariés, bien que nous n'ayons pas réussi à le généraliser pour tous, et avec pour cette 1^{ère} année « test », un quota de 10 jours annuel.

La crise sanitaire passant par-là, notre service a d'abord fermé ses portes quelques temps avant de rouvrir. Les téléconsultations se sont mises en place et le télétravail s'est généralisé pour tout ceux qui le souhaitent.

Un nouvel accord télétravail a été signé pour l'année 2021, permettant de passer de 10 à 20 jours de télétravail annuel, avec malheureusement toujours les mêmes exclusions du personnel (secrétaires médicales et hôtesse d'accueil).

Après une année 2020 où il a fallu que tout à chacun s'adapte et se réinvente, l'année 2021 s'annonce comme étant une année charnière !

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

MÉTALLURGIE

Effectifs et Emplois

À partir de 2015 et toute l'année 2016 en majorité, les entreprises ont augmenté leurs chiffres d'affaire, cependant si la croissance de l'industrie est réelle jusqu'en 2019, elle est insuffisante en matière d'emploi la baisse des effectifs se poursuit dans la Marne depuis 2008 ayant atteint 7 %, plus de 6 % en 2011, près de 10 % en 2012, 0,85 en 2016. Malgré cette baisse on remarque une augmentation des intérimaires.

L'industrie métallurgique marnaise comptait :

- 378 entreprises employant 10528 salariés en 2015
- 379 entreprises employant 10439 salariés en 2016
- 392 entreprises employant 10573 salariés en 2017
- 392 entreprises employant 10383 salariés en 2018

Le Grand-Est reste la 2^{ème} région exportatrice du pays après l'Île de France.

Évolution des salaires RAG

- Accord **2015** prime panier 7,24 € valeur du point 4,98 €
- Accord **2016** prime panier 7,28 € valeur du point 5 €
- Accord **2017** prime panier 7,31 € valeur du point 5,03 €
- **2018** année blanche pas de signature des syndicats
- Accord **2019** prime panier 7,37 € valeur du point 5,07 €
- **2020** année blanche aucune négociation dû à la pandémie Covid-19
- **2021** en cours de négociation.

Nous savons que notre grille sera certainement modifiée dans l'avenir pour devenir nationale, nous espérons ne pas être les grands perdants de cette refonte des grilles.

FO
LES SALAIRES
NE SONT PAS L'ENNEMI
DE L'EMPLOI

SYNDICAT FO DES HOSPITALIERS : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

La Fonction publique hospitalière n'est pas au meilleur de sa forme. Comme vous le savez cette dernière année, suite à la crise sanitaire, ne s'est pas passée en toute simplicité. Manque de personnels, manque de lits, manque de matériels...

Le personnel est fatigué, épuisé, cela fait des années que le syndicat Force Ouvrière ne cesse de prévenir les gouvernements successifs quant au mal être des agents suite à toutes les restructurations de service qui engendrent inévitablement des suppressions de lits ainsi que des suppressions de postes.

Le Groupement hospitalier de territoire (GHT) mis en place depuis 6 ans, dont FO n'a pas été signataire, c'est encore un mode de destruction de notre système de santé.

Pour exemple, nouveau pôle biologie construit au CHU de Reims, c'est, 10 postes en moins au CH de Châlons-en-Champagne, 7 au CH d'Épernay et 34 au CHU de Reims, cuisine centrale du CHU qui a repris les repas d'Épernay, c'est encore 9 postes en moins sans vous citer le restant.

Alors comment rester positif dans un contexte pareil ???

Mais les problèmes ne s'arrêtent pas là, avec toutes les difficultés que nous rencontrons actuellement dans TOUS les services de l'hôpital, le manque de considération de notre hiérarchie, nous sommes en train de vivre une désertification de notre personnel

qui ne se reconnaît plus dans les valeurs de la Fonction Publique Hospitalière.

Nous pouvons nous en rendre compte, jour après jour, que ce soit en disponibilité, démission, abandon de poste, que l'hôpital n'est plus attractif.

Parmi toutes ces choses négatives, il faut noter une avancée extraordinaire grâce à la signature de notre fédération : La LOI SEGUR.

Une loi qui, a apportée à chacun de tous les agents de la FPH, une augmentation net de 183 €, du jamais vu.

Un doublement des ratios d'avancement de grade pour certains corps de métiers, passage de catégorie C en B, et des revalorisations de grille indiciaire.

Les années à venir ne vont pas être encore une fois de plus au profit de la FPH, de nouveaux textes préconisent un changement pour le mode de fonctionnement des avancements de grades ainsi que l'octroi de la prime de service : LE MÉRITE...

LE MÉRITE, un mot que le syndicat FO NE PEUT ENTENDRE...

Tous les agents sont méritants, encore un moyen d'instaurer un système du DIVISER POUR MIEUX RÉGNER...

VIVE LE SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE !

SNUDI-FO 51

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2020

Le conseil départemental du SNUDI-FO 51 se réunit en ce 21 avril 2021, en visioconférence en raison des restrictions liées à la pandémie, dans un contexte où la contestation est bien présente et où les attaques contre toutes les organisations critiques de l'action gouvernementale subissent des pressions en tous genres. Nous pouvons relever la loi de sécurité globale controversée à juste titre et qui a été débattue dernièrement. Celle-ci vise à fichier les militants syndicaux et associatifs. Ces menaces peuvent nous inquiéter dans la mesure où le ministre Blanquer a jugé que les communiqués de Force Ouvrière étaient trop virulents et visaient à provoquer la pagaille dans une situation compliquée... Le climat n'est pas serein pour l'expression de la contestation. Cela s'est vu aussi avant la crise Covid avec les manifestations des gilets jaunes. Et le climat tendu et répressif des manifestations initié lors des manifestations contre la loi El Khomri s'est intensifié avec le gouvernement en place.

Complément au rapport d'activité : annexe « *Affaire Anthony Smith* ».

Le SNUDI-FO 51 a veillé dans son action lors de cette année à défendre les collègues et leurs revendications. À veillé également à diffuser ses positions et ses analyses en toute indépendance.

Car nous refusons la dégradation de nos conditions de travail et la remise en cause de notre statut, le manque de protection face à la situation sanitaire actuelle et exigeons une véritable revalorisation.

COVID-19

Dans l'Éducation nationale, les protocoles « *sanitaires* » inapplicables, inacceptables et qui génèrent beaucoup de stress chez les personnels ne permettent pas de

protéger efficacement les personnels. Le ministre les utilise pour se dédouaner de ses obligations d'employeur en matière de protection des personnels et il refuse de procéder aux recrutements indispensables et à la création des postes nécessaires.

**À l'hôpital, il faut des lits et des personnels !
À l'école, il faut des classes et des postes,
avec des effectifs allégés, et un recrutement
immédiat et massif de personnels !**

La gestion par le gouvernement de la crise sanitaire et de ses répercussions brutales pour la population et l'économie suscite une défiance grandissante. À l'hôpital, le gouvernement a fermé 7500 lits en 2018 et en 2019. Face à la crise sanitaire, non seulement il ne les a pas rouverts, mais il persiste en présentant un budget de la Sécurité sociale qui prévoit une économie de 4 milliards sur le système de santé dont 900 millions d'euros rien que sur l'hôpital public.

Utilisant la crainte légitime de contamination des personnels sur leur lieu de travail qui demandent des allègements immédiats d'effectif, le ministre a éclaté le cadre national en laissant au niveau local la responsabilité du chaos au lieu de répondre aux revendications des personnels.

Ces mesures, nous n'en voulons pas dans les écoles ! Nous devons ré-affirmer au contraire que la mise en place des allègements d'effectifs nécessite des recrutements et doit se faire dans le respect du statut et du cadre national des programmes, des obligations réglementaires de service et de la liberté pédagogique.

La revendication de création immédiate des postes statutaires nécessaires, notamment par le recrutement de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires et leur réabondement ainsi que par

.../...

intégration via les ineat, revêt une extrême urgence pour faire face à la situation, en particulier avec le manque criant d'enseignants remplaçants !

Le SNUDI-FO 51 a écrit au DASEN pour réclamer le recours massif à la liste complémentaire afin d'organiser les classes en effectifs réduits. Le DASEN a répondu à ce courrier par un refus de recourir à cette liste et par l'application de la politique nationale de précarisation de notre profession en recrutant des contractuels en CDD. Nous maintenons notre revendication initiale, la seule à même de résoudre le problème des classes surchargées qui se fait encore plus sentir dans la situation actuelle.

Le SNUDI-FO 51 a interpellé le DASEN pour réclamer des masques de meilleure qualité suite aux différentes polémiques sur les masques en tissu.

Le SNUDI-FO 51 a interpellé le DASEN sur les animations pédagogiques qui étaient encore convoquées en présentiel malgré les consignes de la ministre du travail. Nous avons obtenu de lui, qu'il donne pour consigne aux IEN de les convoquer en distanciel.

Un « Grenelle » contre le statut !

Dernièrement, le ministre a organisé un Grenelle dans lequel il a prétendu « revaloriser » les enseignants. Mais cette « revalorisation » rime pour les enseignants avec provocation puisque seuls les PE des échelons 2 à 7 seraient concernés. Et pour tous les autres personnels (AESH notamment...), rien ! Inacceptable ! Nous continuons de revendiquer l'abandon du plafonnement de la grille indiciaire des AESH et une vraie progression salariale tout au long de la carrière pour ces personnels. Le salaire des enseignants et des AESH, qui sont actuellement en première ligne comme beaucoup d'agents des services publics, doit être immédiatement augmenté. Le SNUDI-FO continue de revendiquer l'ouverture de négociations pour une augmentation immédiate de 20 % de la valeur du point d'indice afin de rattraper les pertes subies avec le gel de la valeur du point d'indice cumulé à l'inflation depuis 2000. Nous continuons d'exiger l'augmentation immédiate sans contrepartie pour tous les personnels de l'Éducation Nationale de 49 points d'indice, soit 183 euros net par mois, comme l'ont obtenu les hospitaliers.

Dans ces conditions, nous considérons que le cadre fixé par le Grenelle du ministre Blanquer ne répond pas aux revendications salariales.

Le SNUDI-FO 51 communique largement sur cette analyse dans le cadre de tournées d'écoles, de publications et de mails envoyés à tous les collègues de la Marne.

Toutes les mesures du « Grenelle » s'articulent et avancent vers un objectif commun de remise en cause de nos statuts et de nos droits. La carrière des agents serait « *managée* » par un « *accompagnement individuel et collectif* » dans le cadre fixé par le décret PPCR, sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. Des formations formatages sont imposées (formation dite en « *constellation* » par exemple), ainsi qu'un 4^{ème} rendez-vous de carrière où les personnels pourraient être « *inspectés* » par des pairs et non plus par des inspecteurs !

Le SNUDI-FO 51 a interpellé le DASEN sur le sujet. Sa réponse est une provocation ! Il défend le dispositif des constellations. Il ne prend pas en compte la revendication de volontariat pour les personnels, et ne prend pas en compte la revendication du libre choix des animations pédagogiques. Les constellations ne respectent pas le droit à une formation individualisée.

Notons que le DASEN de la Marne nous informe que « l'observation et la co-observation » sont un « aspect du dispositif » qui est « loin d'être imposé » « et dont les formateurs s'efforcent d'en expliquer l'intérêt et le bénéfice ».

Nous invitons les collègues à contacter le SNUDI-FO 51 si cet aspect du dispositif est imposé pour intervention syndicale.

Projet de loi « Rilhac » : Non à l'autonomie et à la gestion managériale des écoles !

S'intégrant parfaitement dans le « Grenelle », la proposition de loi Rilhac attribuerait une « *délégation de compétences* » des autorités académiques aux directeurs, premier pas vers un statut de directeur supérieur hiérarchique dans les écoles. Dans le même temps, le ministre prépare la fusion du corps des IEN

.../...

avec celui des IA-IPR du second degré, ouvrant la voie au corps unique pour les enseignants. C'est toute la structure de l'école qui est menacée !

Nous continuerons d'informer les collègues avec la distribution du dossier réalisé par le national dans le cadre des tournées d'écoles. Nous continuons à faire entendre notre opposition.

Défense de l'enseignement spécialisé !

Les PIAL, outils de territorialisation, de dislocation de l'enseignement spécialisé et de mutualisation des moyens, réduisent les temps d'accompagnement des élèves et dégradent leurs conditions de travail et celles des enseignants.

Le SNUDI FO 51 accompagne les AESH et les enseignants dans l'expression des revendications. Nous essayons de fédérer les AESH afin de franchir l'étape du sentiment d'« isolement » qu'elles peuvent ressentir dans leurs écoles. L'organisation syndicale et la solidarité peuvent être la réponse.

Télétravail

Notre syndicat a interpellé le DASEN sur cette question : parce que l'enseignement n'est pas éligible au télétravail, la continuité pédagogique qui s'est exercée au bénéfice des élèves ne procède pas des obligations de service des enseignants. À ce titre elle ne peut faire l'objet d'injonctions ! Nous avons fait remonter toutes les situations et revendications liées en réclamant également le respect des obligations de service.

Des éléments nous sont remontés, et nous avons défendu les situations afin de protéger les personnels.

L'école à la maison a été une désorganisation complète, les enseignants ont eu à faire tout et n'importe quoi, avec des directives farfelues comme par exemple de déposer du travail pour leurs élèves à la boulangerie... Les outils de l'éducation nationale n'étaient pas prévus pour une utilisation de cette ampleur et ont été saturés, obligeant les collègues à travailler sur des horaires insensés et avec leurs propres moyens.

Réforme des retraites

La volonté gouvernementale de porter un coup fatal au système de retraite par répartition et aux 42 régimes particuliers de retraite à commencer par le Code des pensions civiles et militaires, élément central du statut général de la fonction publique est un fait. Même si le contexte sanitaire fait que le gouvernement a mis de côté cette réforme, elle est toujours dans les tiroirs et sur le dessus de la pile du tiroir. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous endormir.

Dans ce contexte, notre organisation syndicale a alerté les collègues et prouvé aux collègues que la communication gouvernementale n'avait rien de rassurant, et qu'encore une fois il s'agissait de berner les salariés.

C'est pour ces raisons que le SNUDI-FO 51 a engagé de nombreuses tournées d'écoles pour diffuser et expliquer les communiqués (avec les différents calculs de la fédération sur les scénarios qui étaient à l'étude) et appelé à la grève.

Défense des dossiers

Nous avons défendu une collègue victime de harcèlement de la part de parents d'un élève de sa classe. Après une lutte qui a duré un an, c'est une victoire pour le SNUDI-FO 51 et la collègue puisque nous avons obtenu la protection fonctionnelle pour notre collègue et le retrait de l'élève de la classe afin d'éviter toute relation avec la famille concernée.

Nous avons accompagné sur l'élaboration des dossiers de demande INEAT-EXEAT les collègues qui souhaitent participer au mouvement.

Nous avons aidé sur des recours administratifs :

- protection fonctionnelle, droits aux congés maladie ;
- aide à la constitution de dossier sur la prise en charge des frais liés au changement de résidence administrative ;
- carte scolaire : nous avons aidé une école dans la contestation d'une mesure de carte scolaire. Le DASEN a été contraint de reculer sa décision au mois

.../...

de juin pour avoir le temps de surveiller l'évolution des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2021 ;

- mise en place d'une pétition pour les écoles de Reims : contre l'allongement de la pause méridienne en raison du contexte sanitaire et des conséquences que celle-ci a sur les personnels ;
- intervention pour des collègues convoqués en présentiel sur des animations pédagogiques auprès d'IEN, afin que ces réunions se fassent en distanciel ou soient reportées dans l'année. Le SNUDI-FO avait écrit au DASEN sur le sujet et sa réponse n'était pas en conformité avec l'action de certains IEN.

Développement

Nous prévoyons de tenter des permanences à l'INSPE dès que la situation le permettra.

Nous avons créé une chaîne Youtube qui a pour but de présenter FO et ses positions d'une manière pédagogique et différente.

Depuis l'année dernière, le site internet du SNUDI-FO 51 a été modernisé graphiquement pour plus de confort de lecture pour les utilisateurs. Un effort important est réalisé depuis pour une mise à jour hebdomadaire et la publication de contenu frais. Ces points sont importants car nos mails diffusés sur les boîtes mails professionnelles des enseignants du département renvoient systématiquement sur celui-ci. Il est également mieux référencé depuis peu.

Nous nous félicitons de voir une augmentation du nombre de militants, ce qui participe à la visibilité de notre organisation et son efficacité dans le traitement des dossiers. Le bureau départemental est constitué de 8 membres dont 5 en décharge le jeudi pour tourner dans les écoles, faire le point sur l'actualité syndicale et les actions à mener.

Élections professionnelles

Celles-ci auront lieu en fin d'année 2022. Nous n'avons pas encore les textes réglementaires. Nous n'avons pas d' élu en CAPD, et ce fait est un handicap pour la section qui ne peut avoir accès à des informations.

L'objectif est évidemment d'avoir au moins un élu à ces prochaines élections.

Il faut donc dès maintenant s'y préparer avec le cahier des votants. En clair, il nous faudrait à peu près, entre 80 et 100 voix pour un(e) élu(e). Le point de départ sera l'élaboration de la liste.

Nous savons d'ores et déjà que la loi de la transformation publique, en fusionnant les CT et les CHSCT, en réduisant les prérogatives des CAPD, va rendre ces élections plus difficiles.

C'est un enjeu majeur pour la représentativité de la fédération et l'attribution des droits syndicaux. (demandes d'audience, défense des dossiers,...)

Vive Force Ouvrière

GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL DES SERVICES PUBLICS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2020

Les activités du Groupement départemental des services publics ont été nombreuses et variées depuis notre dernier congrès de novembre 2016. Quelques moments forts ont jalonné ces presque quatre années pendant lesquelles notre investissement a été sans retenue. En effet, environ 25 000 kilomètres ont été parcourus sur l'ensemble du département et plus de 200 rencontres se sont déroulées avec les agents, les maires, les présidents d'intercommunalités, les syndicats mixtes, et une présence continue aux différentes instances du centre de gestion (CAP, CT, CHSCT, commission de réforme, conseil de discipline, conseil régional d'orientation, etc.). Le GD 51 des services publics est également représenté aux commissions exécutives de l'Union départementale et de l'Union locale de Reims ainsi que dans plusieurs instances nationales telles que le CSFPT où siège en tant que titulaire notre Camarade Céline JURIK. Nous avons également participé indifféremment aux congrès : confédéral en avril 2018 à Lille, fédéral en janvier 2019 à Rouen et régional en mai 2019 à Semoutiers en Haute-Marne où j'ai été réélu délégué fédéral.

Les élections professionnelles de décembre 2018, concernant près de 15 000 agents territoriaux, ont été un moment fort de la mandature. Pendant près d'un an, nous sommes restés en immersion totale. Au final, notre organisation syndicale FO a amélioré son score de 2014 et est demeurée la première organisation syndicale sur le centre de gestion qui regroupe l'ensemble des collectivités de moins de 350 agents et recense près de 6 000 agents sur l'ensemble du département pour environ 900 employeurs publics, devant la CGT et la CFDT qui n'est plus représentative au CDG, devenant ainsi l'interlocuteur principal du centre de gestion et de son président. Partout où le syndicat départemental a déposé une liste, douze au total, FO a terminé premier avec une moyenne de 41 % des voix. Ce fut pour nous un réel et triple motif de satisfaction entre nos résultats, la victoire en CAP catégorie A devant le SNDG, syndicat corporatiste pour les cadres A et l'élimination de la CFDT.

Parallèlement, d'excellents résultats ont été obtenus dans les collectivités de plus de 50 agents non-affiliées au centre de gestion. Ce fut le cas à Reims pour les deux collectivités, la Ville de Reims et la communauté urbaine du Grand Reims, mais aussi à Sainte-Ménéhould Ville et communauté de communes, à Bétheny, à Cormontreuil, au conseil départemental. Seul, hélas, un léger bémol pour le SDIS 51.

Du côté des structures syndicales, nous avons dû accepter la mise en sommeil de trois syndicats, suite à deux départs à la retraite et une mutation. Nous n'avons pas trouvé d'adhérents militants pour poursuivre les activités de ces structures, il s'agit des communautés de communes d'Epernay et de Vitry-le-François ainsi que de la Ville de Vitry, syndicat historique. Cependant, la trentaine d'adhérents concernés est restée syndiquée chez les Isolés.

Mais au-delà de cette déception, pour la même période, des sections syndicales FO ont vu le jour à l'agglomération de Châlons, à la communauté de communes de Sézanne-Sud-Ouest Marnais ainsi qu'à la communauté de commune des paysages de la Champagne (Dormans). À l'Agglo de Châlons, siège historique et bastion de la CGT, où FO présentait une liste pour la première fois lors des élections de 2018, nous avons remporté ce scrutin haut la main grâce à la persévérance de Clotilde DELESTRADE et de son équipe, toutes et tous nouveaux venus dans le monde syndical.

De plus, des contacts sont établis pour ouvrir une section à la Mairie de Châlons, une réunion à ce sujet est programmée au mois de mai 2021. Cette création serait historique puisque FO n'a jamais réussi à s'installer à la mairie de Châlons, bastion CGT depuis de nombreuses décennies.

Enfin, créé en septembre 2014, le syndicat des agents territoriaux du département de la Marne, autrement appelé « *syndicat des isolés* », n'a cessé de progresser pour atteindre en 2021 les 70 adhérents. Ce syndicat est non seulement le vivier mais également le cœur de notre action syndicale au niveau du centre de gestion.

.../...

Pour l'ensemble de ces nouveaux militants mais également pour nos plus expérimentés, nous avons pu organiser plusieurs cycles de formations syndicales décentralisées dédiées à la fonction publique territoriale, conformément au souhait de notre Fédération. Nous avons près de 150 candidatures rien que pour le cycle 2018. Nous avons évidemment prolongé ces cycles de formation en 2019 avec de nouveaux modules grâce à l'aide financière que la Fédération nous accorde sur ce type d'action. Pour les raisons que vous connaissez, 2020 a été une année blanche en matière de formation. J'en profite pour mentionner, ici, les excellentes relations que le groupement départemental entretient avec notre Fédération des Services publics et de santé.

Toutes ces activités ont été menées dans un contexte difficile. Pour mémoire, depuis 2008, la fonction publique territoriale a subi tant de lois scélérates.

Rappelez-vous la RGPP (Révision générale des politiques publiques en 2007), la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE en 2008), la loi MAP (Modernisation de l'action publique) en 2012, la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) en 2014, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) en 2015 et enfin Action publique 2022 au travers de la loi dite de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019 avec ses 95 articles dont 65, tous mortifères, concernent la territoriale.

La réforme territoriale n'en a donc pas fini de s'appliquer. Tout d'abord à travers les fusions des régions en 2016 puis les schémas départementaux de coopération intercommunale (appelés SDCI) dont nous subissons encore les turbulences.

La baisse des dotations de l'État aux collectivités, dans le cadre de leur participation à la réduction des déficits publics d'un montant de 12,5 milliards d'euros, oblige les collectivités à tailler dans leur budget par la baisse de l'investissement (-20% en 2018-2019) et par la diminution des dépenses de fonctionnement qui touche directement les personnels.

Cette baisse des dotations cumulée aux différentes lois et décrets de ces dernières années qui ont impacté les collectivités territoriales et leur personnel, PPCR (Parcours professionnel carrières et rémunération),

RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), la loi de Transformation de la fonction publique, etc. n'ont fait qu'aggraver les situations de précarité et détériorer les conditions de travail. Ainsi, notre vocabulaire s'est enrichi de nouvelles expressions : les "travailleurs pauvres", le "burn-out", le "bore-out" (ennui au travail qui mène à l'isolement et à la dépression), le "brown-out" (le travail n'a plus de sens et mène à la dépression), les "risques psychosociaux", le "bien-être au travail", la "qualité de vie au travail", etc.

C'est ainsi que les personnels subissent de manière non-exhaustive :

- des mobilités forcées, géographiques ou fonctionnelles
- des détachements vers le secteur privé
- la remise en cause des avantages et/ou acquis sociaux
- le non-remplacement d'un poste sur deux
- l'encouragement au recrutement de contractuels
- la disparition des CHSCT
- la quasi-disparition des CAP
- la remise en cause du temps de travail avec la suppression de congés, remise en cause de la carrière, des conditions de travail, etc...
- la fin annoncée de notre statut
- et pour conclure, une énième réforme des retraites à venir.

Dans ce rapport d'activité, j'ai volontairement peu parlé de l'année 2020 pour les raisons que vous connaissez. Cependant, les agents territoriaux ont été mobilisés pendant la crise sanitaire et les différents confinements, ceux que les politiques et les médias ont appelé la « *seconde ligne* ». Je pense aux agents des EHPAD territoriaux, aux ripeurs, aux Assfam, aux Atsem, aux agents de la propreté, à la petite enfance, aux sapeurs-pompiers, à la police municipale, etc... Ces agents qui, me semble-t-il, n'ont pas eu la reconnaissance qu'ils auraient méritée.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe départementale, les camarades se reconnaîtront, et les secrétaires de syndicat, sans qui rien ne serait possible.

Merci de votre attention, vive Force Ouvrière

DGFIP

15 DÉCEMBRE 2020

La Direction générale des finances publiques (DGFIP) est issue de la fusion en 2008 de la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) et de la Direction générale des impôts (DGI). En plus de 10 ans d'existence, cette administration est devenue la variable d'ajustement budgétaire avec pour conséquence principale les suppressions d'emplois. La DGFIP a perdu environ 1/4 de ses effectifs soit 30 000 postes pour atteindre environ 100 000 agents en 2020. Pour la Marne, le constat est le même avec une perte de plus de 250 emplois en 10 ans. Ainsi, en 2021, les effectifs de la Marne devraient se situer autour de 700 agents.

En parallèle, notre administration est touchée de plein fouet par deux attaques :

- la loi de Transformation de la fonction publique promulguée le 6 août 2019 instaurant la mise en place de la rupture conventionnelle à l'initiative de l'agent ou de la direction, la disparition des CHS-CT avec la fusion des CHS-CT et des CT (Comité technique) au sein d'une nouvelle entité appelée CSA (équivalent au CSE), la disparition des CAP (commissions paritaires) concernant les mutations, les évolutions de carrières... Ainsi, l'opacité va devenir la règle sans contrôle possible des organisations syndicales puisque la Direction dictera ses projets...
- une restructuration nationale concernant les implantations de la DGFIP intitulée « *nouveau réseau de proximité* » (NRP). Le NRP, vendu par notre direction comme une évolution positive vers les usagers, n'est qu'un leurre puisqu'il prétend accroître les points de

contacts sur tout le territoire. Or, dans les faits, ces fameux points de contact ne sont que des accueils au sein de Maisons de services au public (MSAP) ou d'Établissements France services (EFS) ou aucun agent de notre administration n'est présent.

Au plan départemental, l'impact va se traduire ainsi :

- disparition des trésoreries de Sainte-Ménéhould, Sézanne, Montmirail, Suippes, Dormans, Anglure, Ville-en-Tardenois, Hermonville, Verzy, Sermaize...
- fusion des Services des impôts des particuliers (SIP) de Vitry-le-François, Épernay et Châlons sur un seul site à Châlons
- fusion des Services des impôts des entreprises (SIE) de Vitry-le-François, Épernay et Châlons à Épernay.

Ainsi, à terme, d'ici 2023, il ne restera que 5 « *vrais* » sites administratifs DGFIP (Fismes, Vitry-le-François, Épernay, Châlons et Reims) en lieu et place des 17 sites existant en 2019. Il faut ajouter que sur chaque site, tous les services ne seront pas présents : par exemple, à Vitry-le-François, il ne restera qu'une trésorerie après la fermeture totale du service des impôts (particuliers et entreprises).

Voilà, le « *bel* » avenir de notre administration qui n'est plus digne d'un vrai service public :

- pour les citoyens, l'accueil « *physique* » est mis de côté au profit d'internet sans laisser de choix
- pour les agents, les conditions de travail dégradées entraînent une détérioration de la qualité du service rendu et une démotivation des équipes.

MUNICIPAUX DE LA VILLE DE REIMS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2020

La période 2018-2020 a été riche pour Le syndicat FO Ville de Reims. Elle a été marquée par la renaissance de la section en 2018 suite au départ massif de l'ancienne équipe.

L'arrivée de ce fait d'une nouvelle équipe portée à ce jour à 12 agents, équipe conduite par une femme, ce qui reste assez rare pour être souligné.

Je profite de cette tribune qui m'est offerte ici pour remercier cette équipe sur laquelle je sais pouvoir m'appuyer et ce, en toutes circonstances.

Je veux citer :

- nos Secrétaires généraux adjoints : Isabelle CORNEILLE, élue en CT, Anthony CURTZ, élu en CT et CAP, ainsi que Freddy FLAMMANG ;
- notre Trésorier, Jim VALENTA, élu en CT, CAP et CHSCT ;
- notre Webmaster, Jean-Philippe COUSIN, élu en CT ;
- au plus proche des agents, toujours sur le terrain, Jean KRUPA et David TULPIN, nos archivistes, Anthony KUDLA, Bernard DEPOORTER, Hervé MARTIN, élu en CHSCT ;
- moi-même, Véronique LECORGNE, Secrétaire générale, élue en CT, CAP et CHSCT.

Je tiens particulièrement à remercier pour leur implication au cours de ces années, deux de mes déléguées qui viennent de nous quitter pour d'autres horizons professionnels. Il s'agit de Sandrine POUILLAUDE élue en commission de réforme et de Delphine GUILLOT élue en CT.

Dès le départ, nous avons travaillé d'arrache-pied afin de maintenir notre place au sein de la collectivité ville de Reims.

Les municipaux de la ville de Reims, syndicat FO, c'est 1745 agents et 17 directions différentes. C'est

annonciateur du travail de titan réalisé par nos représentants du personnel sur le terrain.

Les formations syndicales ont été multipliées, afin de nous permettre de mieux revendiquer, conquérir et surtout, surtout, défendre les intérêts des agents encore plus efficacement, notre bonne volonté ne pouvant suppléer à tout !

En 2 ans, ce sont plus de 80 dossiers qui ont été défendus auprès des directions et parfois des élus.

Nous avons négocié la NBI pour les opérateurs du centre de supervision urbaine, l'IAT à hauteur de 500 euros par an pour tous les agents... Ce ne sont que deux exemples parmi tant d'autres, il serait trop ennuyeux pour vous de tout énumérer.

Nous avons réussi à mettre en place grâce à notre présence sur le terrain, de véritables réseaux relationnels. Cela permet de partager efficacement et aussi rapidement que possible les informations utiles à tous. Certes, cela peut et doit encore s'améliorer, nous y travaillons ardemment.

Toujours dans ce but de communiquer, nous avons mis en place des réunions d'information à destination des ATSEM et agents des écoles, des agents de la police municipale, avec à chaque fois, une participation de plusieurs dizaines d'agents à ces réunions.

Nous ne comptons pas nous arrêter là, bien au contraire. Dans un avenir que je veux proche, ces réunions seront également tenues en direction des agents des Espaces Verts, des ASVP, et de bien d'autres encore, notre but étant d'être présents dans l'ensemble des secteurs d'activité de la collectivité.

Tout cela n'a pas forcément été aisé car nous avons eu à subir de nombreuses tentatives de déstabilisation.

.../...

Mais cela a payé, la preuve étant les élections professionnelles que nous avons remportées les chiffres parlent d'eux-mêmes en comité technique 725 votants, 705 exprimes FO 277 voix nombre de sièges 2 en CAP 621 votants, 601 exprimés FO 236 voix, nombre de sièges 3.

De ces bientôt presque 3 années, je garde le souvenir de moments de combativité, d'humanité, de moments d'inquiétude, plus particulièrement face à la situation de pandémie que nous connaissons actuellement, mais surtout, des souvenirs chaleureux, de cohésion, afin de représenter et de défendre du mieux possible l'ensemble des agents.

Je sais, nous savons tous que l'activité syndicale va connaître une forte intensité dans les semaines, les mois, les années à venir, que ce soit au niveau national ou local...

Nous serons toujours là, aux côtés des agents pour les défendre et les représenter et pour faire en sorte que les usagers puissent bénéficier d'un service public optimum.

Vive Force Ouvrière.



L'UNION DES SYNDICATS DU BTP DE LA MARNE

RAPPORT 2015-2020

Quand on écrit un rapport pour le congrès de l'union départementale de la Marne, on se dit souvent : pas quoi je commence ?

Nos instances de représentants du personnel

Pour le BTP, le fait majeur a été le changement de nos instances de représentants du personnel et reçu comme un coup de poignard voulu par le patronat depuis de nombreuses années, dans l'optique de réduire la marge de manœuvre des organisations syndicales.

Mais il faut aller plus loin dans cette nouvelle formule qui n'en a que le nom. Auparavant, les représentants du personnel représentaient les salariés sous trois instances :

- le comité d'établissement ;
- les délégués du personnel ;
- le CHSSCT : le Comité d'hygiène, de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Ces institutions étaient représentées à l'issue d'élections pour les deux premières et pour les membres du CHSSCT, les candidatures étaient ouvertes à l'ensemble du personnel et ensuite désignés par les élus titulaires des comités d'établissements et des délégués du personnel. Ainsi chacun avait son propre rôle d'élu !

Tout ceci a été remplacé par le CSE : **LE Comité social et économique**.

Le danger premier est la disparition avec le temps des sujets évoqués par les délégués du personnel qui avaient pour vocations de traiter les sujets nominatifs des salariés.

Un CSE structuré à déjà du mal de reprendre systématiquement les prérogatives des délégués du personnel, alors que dire des petites et/ou nouvelles structures...

Ce qui est triste, c'est que la CFDT n'était pas opposée à cette nouvelle disposition et que la CGT a comme son habitude hurlée très fort en laissant les organisations syndicales se diviser, à croire que c'était son souhait !

Au 1^{er} janvier 2020, après les comités d'établissement et les délégations uniques du personnel, toutes les entreprises suivant leurs effectifs, devaient donc passer en CSE.

Les élections ont été massivement passées par les votes électroniques, prévues par la loi et désirables par le patronat : encore un moment important que les salariés ne pourront échanger physiquement pour les salariés qui seront désignés par leurs votes.

Notre Union départementale aura œuvré avec les syndicats de branches : bâtiment, transport... et mis en place de nombreuses formations pour informer les militants du nouveau fonctionnement de cet instance.

La cerise sur le gâteau fût l'obligation de présenter des listes égalitaires «*femmes/hommes*» sur nos listes issues des protocoles préélectorales. Cela était une belle manœuvre du patronat et souhaité encore une fois par la CFDT. Syndicat réformiste, mais qui devra se remettre en cause prochainement !

L'union des syndicats du BTP de la Marne est constituée de 4 syndicats majeurs :

- le BTP ;
- la céramique ;
- le papier carton ;
- la RMS : maison de retraite Jean d'Orbais venant de PROBTP.

De 2015 à 2020, nos adhérents sont passés de 85 à 125 cartés et très majoritairement par des syndicats structurés. Comme partout, des gens partent et d'autres arrivent.

.../...

Nos réunions de bureau se font tous les trimestres avec un bureau de 13 membres y compris 3 membres pour notre commission de contrôle qui valide tous les 3 ans le contenu de notre bilan financier présenté par notre trésorière.

2 membres de notre bureau font partie de la Commission exécutive de l'union départementale de la Marne : Michel Conforti et David Bernardin.

De 2016 à 2019 nos réunions bureaux étaient représentés par 90% de ces membres et cela dans un excellent état d'esprit.

Le tour d'horizon était effectué dans chaque entreprise et nos adhérents étaient alors sollicités pour effectuer leur première formation de militants.

La formation syndicale a dû se développer pour informer ces militants de l'ensemble de leurs droits et compte tenu de l'évolution du Code du travail, cela n'a jamais été facile.

Néanmoins, le BTP est resté fidèle à ses principes : ne jamais laisser une chaise vide ! Les militants du BTP sièges dans l'ensemble des instances issues de sa branche :

- 1- les architectes/économistes ;
- 2- la médecine du travail ;
- 3- l'OPPBTP : l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment de des travaux publics crée en 1947 et dont le siège se trouve sur Paris ;
- 4- les CFA : les Centres de formations aux métiers du BTP, cette organisation est devenue régionale pour le Grand-Est et comporte 7 établissements : Reims, Poix Terron, Pont Sainte Marie, Chaumont, IUMP à Troyes, Arches, Pont-à-Mousson.
Avec une moyenne chaque année de plus de 2500 apprentis de formés ;
- 5- le conseil des prud'hommes de Reims.

Drôle d'année 2020 pour le Président du CPH de Reims Michel Conforti, qui démarre avec 2 mois et demi de grève par les avocats qui défendent leurs biftecks suivis par le malheur qui nous touchera toute et tous : le

putain de virus Covid-19, c'est comme cela qu'il sera appelé dans le BTP.

Là aussi nous avons maintenant l'obligation de présenter des listes mixtes femmes/hommes qui engendrera nombres de difficultés.

Les négociations de salaires

Viens ensuite le sujet qui concerne l'ensemble des salariés tous collèges confondus : les négociations de salaires pour la région du Grand-Est et celles en entreprises.

Si 2016 et 2017 ont vus des accords acceptables pour notre organisation syndicale, nous avons surtout été témoin de la prise du pouvoir patronale de la FFB Alsace et 2018-2019 ont vus des négociations particulières. Si nous avons pratiquement mis en place des grilles de salaires identiques pour les 3 ex régions, du moins pour la BTP ? Cela a été une catastrophe pour l'ensemble des indemnités de petits déplacements : repas – trajet – transport.

Ces 3 indemnités sont des éléments variables pour les salariés et cela fait des salaires nets mensuels plus correct.

Le papier carton a vu ces deux sections principales, SERFERT et MONDI LEMBACEL, exploser dans le bon sens aux vues de leurs résultats aux élections des représentants du personnel.

David Bernardin pour SEYFERT a fait progresser une section fort reconnue dans leur entreprise avec un nome important d'adhérents qui auront été très présents dans les manifestations organisées par notre union départementale ces dernières années.

Nicolas Negrini a monté une belle section chez MONDI LEMBACEL, dommage qu'il ne soit pas très communicatif.

Pour la CÉRAMIQUE, notre section chez MORONI fait du bon boulot autour de Valérie et Olivier Pujol, d'abord collègue de travail et bien militants, nos 2 amis se sont dit OUI en juillet 2019.

.../...

Là aussi au travers des élections par vote électronique, nous nous sommes retrouvés au tribunal par la CFDT qui avait contesté notre victoire aux élections.

Sur le fond ils avaient tords, car suite aux élections annulées par le tribunal de Reims, à cause d'une erreur dans la réalisation du protocole des élections, la forme nous donna raison par la confiance des salariés.

Pour les travaux publics, du mouvement dans notre section principale de la SADE.

Le délégué syndical FO a été licencié pour des fautes difficilement défendables, néanmoins pour ne pas entacher son dossier, une transaction a été mise en place afin que notre adhérent puisse retrouver un emploi.

Le délégué syndical actuel, Stéphane CANDELA, monte depuis 2 ans une nouvelle équipe.

On est tous avec lui pour l'aider dans sa tâche pas facile devant un employeur pas tellement ouvert au dialogue social.

La section cher Jean D'Orbais, résidence pour personnes âgées, se porte assez bien. Elle dépend de PROBTP mais est rattachée à notre syndicat de Reims.

Est-il utile de parler des retraites ? nous sommes persuadés que cela sera amplement repris par notre Secrétaire générale Sylvie, en qui le BTP lui renouvellera sa confiance lors du prochain congrès.

Le COVID-19

Viens bien sur le sujet d'actualité : le virus de Covid-19. Le port du masque est devenu le sujet tabou : efficace ou pas ?

On pourra critiquer toutes les décisions prises ces derniers mois, il faut quand même constater que nos concitoyens ont des comportements pas vraiment responsables ! Regardons dans les grandes villes ; la fête de la musique ; des raves parties et j'en passe.

Oui les salariés ont « mangés » de l'activité partielle, mais à ce jour le plus grand nombre à garder son emploi... Combien de temps si la crise dure ? malin qui pourra le dire.

Mais ça c'était avant et nous reprenons une seconde vague de ce virus et donc re-confinement sur tout le territoire national. Il est certains que pas mal d'entreprises mettrons dans les prochains mois la clé sous la porte et de ce fait la perte de leur emploi pour nombre de salariés.

Sur la pratique de notre gouvernement sur ce sujet, nous pourrions en écrire des lignes, je pense que cela ne serait pas utile.

Le mouvement des gilets jaunes

Dernier chapitre que souhaite reprendre le BTP (il y en a tellement...) c'est le mouvement des gilets jaunes !

Leur mouvement est républicain et reprend les revendications des organisations syndicales depuis des années.

Des gens issus de tous les milieux sociaux qui avaient envi de se faire entendre : si les manifestations des organisations syndicales sont encadrées, certain mouvement de grève sont réprimandés par les forces de l'ordre...les gilets jaunes, eux, avaient le droit de bloquer la circulation pendant des mois en France... comprend qui voudra.

Pour conclure ce rapport, l'union des syndicats du BTP de la Marne, votera les rapports d'activités et financiers présentés lors de ce congrès 2020 et renouvellera son entière confiance à notre camarade SYLVIE.

Vive le syndicale libre et indépendant,
vive FORCE OUVRIERE... et prenez soin de vous !

UDR FO DE LA MARNE

L'Union départementale des retraités de la Marne (UDR-FO 51) rassemble les trois associations de retraités FO de Reims, Épernay et Chalons et une centaine d'adhérents.

Les adhérents FO, une fois en inactivité, peuvent adhérer à l'une de ces trois Associations de Retraités FO ; même si vous décidez de rester également adhérent au sein de la section Retraités de votre Fédération, car une adhésion n'empêche pas l'autre.

Rester adhérent en inactivité est important. La Confédération FO des Retraités (UCR-FO) s'informe, négocie et revendique dans notre intérêt pour défendre nos pensions, nos retraites complémentaires, notre pouvoir d'achat, notre protection sociale entre autres. Adhérents, nous restons informés de toutes ces avancées. Nous pouvons nous informer auprès de nos

associations locale ou départementale, donner notre avis et nous faire aider dans nos démarches concernant ces questions.

Rester adhérent Force Ouvrière c'est aussi rester adhérent à l'Association de défense des consommateurs, l'AFOC car nous y sommes, de droit, adhérent. L'AFOC nous informe, nous conseille, nous défend dans tous les litiges de la consommation avec les professionnels.

Être adhérent à l'Association des retraités c'est pouvoir participer aux assemblées fédérales, aux permanences d'information, aux repas, loisirs, sorties. C'est pouvoir manifester pour défendre ses droits. C'est pouvoir échanger avec les autres camarades, partager, s'entraider, ne pas rester seul, passer des moments joyeux.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Association des Retraités FO de Reims et sa Région	Maison des Syndicats 15 bld de la Paix - BP 1440 51066 REIMS Cedex retraiteforeims@gmail.com	Présidente Jocelyne DEBEUX 06 82 28 72 97	Trésorière : Evelyne CHARTON 06 65 48 55 26 eoliviercharton@gmail.com
Association des Retraités FO d' Epernay	Maison des Associations 10 avenue Paul Bert 51200 EPERNAY	Président : Roger LOGEROT 06 75 53 93 02 roger.logerot@laposte.net	Secrétaire-Adjointe : Anne-Marie DUFAUD 06 21 65 47 16 annejeandu@yahoo.fr
Union Locale des Retraités FO de Chalons	Maison des Syndicats 1 place de Verdun - BP 125 51066 REIMS CEDEX	Président Jean-Pierre ROBRIQUET 06 62 22 29 74	
UDR FO 51	Maison des Syndicats 15 bld de la Paix - BP 1440 51066 REIMS Cedex udrfo51@gmail.com	Président : Christian SCHOENS 07 50 29 59 72	Trésorière : Danielle BONFILS 07 83 69 90 10

NOUVEAU CONSEIL – 5 AVRIL 2018

La mise en place du nouveau conseil de la CPAM de la Marne a eu lieu le 5 Avril 2018. Les quatre conseillers FO élus sont : Christine AUGER et Francis DIRNAY (titulaires), Tiphonie GUILLAUME et Dominique MASSONI, suppléants). La CE de l'UD avait validé la candidature de Francis DIRNAY à la présidence du conseil de la CPAM.

Nous n'avons pas obtenu la présidence ni de vice-présidence du fait d'une coalition entre les employeurs, les associations familiales et la mutualité pour faire barrage au collège salariés.

Nous avons perdu en 2018 plus de 30 années de présidence FO collège salariés.

Les conseillers participent activement aux réunions du Conseil ainsi qu'aux différentes commissions où ils siègent.(ASS, CAFI, CRA, CPF, CRU, infirmiers, chirurgiens-dentistes...)

En 2018, poursuite du déploiement du DMP (Dossier médical partagé) qui a du mal à être adopté par les usagers et les médecins.

En 2019, présentation du plan 100% santé (ou reste à charge 0) annoncé par Agnès BUZYN en juin 2018. Ce plan va être déployé progressivement pour le dentaire, l'optique et l'audiologie jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

À partir du 1^{er} novembre les dispositifs de la CMU-C et de l'ACS fusionnent pour devenir la CSS (Complémentaire santé solidaire).

En 2020, nouvelle « mission contact tracing » suite à la crise sanitaire de Covid-19.

Ce dispositif mobilise 80 personnes à la CPAM de la Marne par rotation étant donné qu'il fonctionne 7 jours sur 7 jusqu'à 20 heures.

Malgré le renfort de CDD cette nouvelle mission met le personnel en tension dans les services et a des impacts sur la tenue et l'organisation de certaines commissions.

Les nouvelles missions demandées à notre Sécu par l'État dans le cadre de la crise actuelle, ne sont pas compensées par celui-ci malgré les discours et deviennent des priorités au détriment des missions classiques.

La nouvelle dette due à la crise sanitaire va pouvoir augmenter jusqu'à 136 Milliards non compensée par l'état mais payée par les seuls actifs et retraités à travers la CSG/CRDS jusqu'en 2033 alors qu'elle devait s'éteindre en 2024.

Pour rappel, avant cette crise les comptes de la Sécurité sociale étaient à l'équilibre et excédentaires en prévisionnel.

Pour conclure, dans le département de la Marne, la désertification médicale se poursuit, plus particulièrement en milieu rural et dans certaines villes et les budgets de la CPAM sont en baisse d'années en années alors qu'elle effectue de plus en plus de missions.

Les Conseillers FO de la CPAM de la Marne.

R

APPORT DE TRÉSORERIE

AVIS DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

16 NOVEMBRE 2020

La Commission de contrôle s'est réunie le 16 novembre 2020 à 10 heures dans les bureaux de la maison des syndicats de REIMS.

Cyril NOËL et Dominique BONNAIRE, en leur qualité de membres, en présence de Francis et Philippe, en leur qualité de co-trésoriers, et de Sylvie, Secrétaire générale.

Au préalable, la Secrétaire générale a exposé l'historique de la fonction de trésorier de l'UD depuis le dernier congrès, en précisant la succession des différents camarades qui n'ont pu continuer ce mandat repris par Francis et Philippe qui ont dû rattraper la trésorerie et la remettre en conformité.

La Commission a effectué des sondages mensuels sur plusieurs années et mis en concordance les dépenses, les recettes indiquées sur les relevés bancaires des comptes Crédit Mutuel et Banque Postale, avec les justificatifs correspondants.

Lorsque des dépenses ou recettes n'étaient pas mis en corrélation avec des justificatifs, les co-trésoriers ont apporté toutes les explications nécessaires qui ont permis de lever toutes les interrogations.

La commission, après cette vérification, constate la bonne tenue des comptes de l'Union départementale.

Cependant, la Commission préconise une grande vigilance quant à la production de justificatifs à toutes écritures comptables.

La Commission souhaite que le congrès de l'Union départementale donne quitus aux camarades ayant accompli leur mission de trésorier.

La Commission tient à saluer particulièrement Francis et Philippe de leur engagement syndical sans failles par une attention chronophage qui a permis de valider les comptes.

Fait à Reims le 16 novembre 2020

Signatures des Membres

Cyril NOËL

Dominique BONNAIRE

Compte de résultats	2016	2017	2018	2019	2020
Produits	135 956 €	117 663 €	127 643 €	95 039 €	106 636 €
Produits d'exploitation :					
cotisation, partenariat, produits d'exploitation	87 751 €	79 594 €	93 926 €	68 238 €	53 404 €
subventions	31 500 €	35 693 €	31 429 €	24 781 €	31 376 €
transfert de charges	1 123 €	0 €	0 €	12 €	12 808 €
Produits financiers	4 075 €	2 291 €	2 173 €	2 008 €	1 759 €
Produits exceptionnels	11 507 €	85 €	115 €	0 €	7 289 €
charges	129 663 €	155 606 €	146 313 €	109 550 €	88 137 €
Charges d'exploitation :					
autres achats et charges externes	38 216 €	66 949 €	59 156 €	46 421 €	40 092 €
impôts et taxes	385 €	403 €	774 €	691 €	270 €
salaires et charges sociales	86 349 €	88 254 €	86 383 €	62 330 €	47 775 €
autres charges	4 561 €	0 €		0 €	0 €
Charges financières	2 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges exceptionnelles	150 €	0 €	0 €	108 €	0 €
résultat	6 293 €	-37 943 €	-18 670 €	-14 511 €	18 499 €

L'internationale

L'internationale était d'abord un poème écrit par le poète et chansonnier Eugène POTTIER (1816-1887) en 1871 après la Commune de Paris. Il avait participé à la Révolution de 1848, avait adhéré à la 1ère Internationale, puis fut élu membre de la Commune comme représentant du 2ème arrondissement. Réfugié aux États-Unis, il devint un des fondateurs du Parti socialiste américain. Il mourut à Paris dans la misère sans savoir qu'un de ses poèmes deviendrait l'hymne mondial du mouvement ouvrier.

Pierre DEGEYTER (1848-1932), ouvrier tourneur belge, devint un des animateurs de la chorale ouvrière de Lille, La Lyre des travailleurs. Il mit en musique le poème L'internationale en 1888. Un an après la mort d'Eugène POTTIER. L'internationale se substitua rapidement à la Marseillaise comme hymne du mouvement ouvrier.



Debout ! les damnés de la terre
Debout ! les forçats de la faim
La raison tonne en son cratère :
C'est l'éruption de la fin
Du passé faisons table rase
Foule esclave, debout ! debout !
Le monde va changer de base :
Nous ne sommes rien, soyons tout !

Il n'est pas de sauveurs suprêmes :
Ni dieu, ni César, ni tribun,
Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes !
Décrétons le salut commun !
Pour que le voleur rende gorge,
Pour tirer l'esprit du cachot
Soufflons nous-mêmes notre forge,
Battons le fer quand il est chaud !

L'État opprime et la loi triche ;
L'impôt saigne le malheureux ;
Nul devoir ne s'impose au riche ;
Le droit du pauvre est un mot creux.
C'est assez languir en tutelle,
L'égalité veut d'autres lois ;
« Pas de droits sans devoirs, dit-elle,
« Égaux, pas de devoirs sans droits ! »

Hideux dans leur apothéose,
Les rois de la mine et du rail
Ont-ils jamais fait autre chose
Que dévaliser le travail ?
Dans les coffres-forts de la bande
Ce qu'il a créé s'est fondu.
En décrétant qu'on le lui rende
Le peuple ne veut que son dû.

Les Rois nous saoulaient de fumées.
Paix entre nous, guerre aux tyrans !
Appliquons la grève aux armées,
Crosse en l'air et rompons les rangs !
S'ils s'obstinent, ces cannibales,
À faire de nous des héros,
Ils sauront bientôt que nos balles
Sont pour nos propres généraux.

Ouvriers, Paysans, nous sommes
Le grand parti des travailleurs ;
La terre n'appartient qu'aux hommes,
Le riche ira loger ailleurs.
Combien de nos chairs se repaissent !
Mais si les corbeaux, les vautours,
Un de ces matins disparaissent,
Le soleil brillera toujours !

Refrain

C'est la lutte finale
Groupons-nous et demain
L'Internationale
Sera le genre humain.



Fernand Pelloutier (1867-1901)

*Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas :
des révoltés de toutes les heures,
des hommes vraiment sans dieu,
sans maître et sans patrie,
les ennemis irréconciliables de tout despotisme,
moral ou matériel, individuel ou collectif,
c'est-à-dire des lois et des dictatures
(y compris celle du prolétariat)
et les amants passionnés
de la culture de soi-même.*

Créateur des Bourses du travail, il les regroupa dans une Fédération des Bourses du travail dont il fut le secrétaire. Son but : *"Unifier et faire aboutir les revendications des syndicats ouvriers"*. La Confédération générale du travail est née en 1895 de l'Union de la fédérations des Bourses du travail et de la Fédération nationale des syndicats. Bases de la construction interprofessionnelle du mouvement ouvrier, les Bourses du travail furent d'une certaine manière les ancêtres des Unions locales et après elles, des Unions départementales qui ont constitué la colonne vertébrale de la CGT et ensuite de la Cgt-FO, et qui la constituent toujours.

Pelloutier conçoit la grève générale *"comme arme pacifique qui frappera le plus sûrement et le plus rapidement la féodalité capitaliste"*. Promoteur de l'éducation ouvrière, il considère qu'il faut *"instruire pour révolter"*: *"ce qui manque le plus à l'ouvrier, – dit-il – c'est la science de son malheur"*, condition sine qua non pour *"susciter la révolte"*.

NOUS AVONS TOUS
un rôle à jouer
DANS LA DÉFENSE DE
NOS DROITS



REJOIGNEZ
NOUS

FO

force-ouvriere.fr